

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 20 juin 2013, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Mélanie Erard, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Mélanie Erard, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse, ainsi qu'à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui répondra aux éventuelles questions concernant les points 5 à 9 de l'ordre du jour.

Mme Mélanie Erard, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2013
3. Communications de la présidente et du maire
4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2012
5. Comptes 2012 : Attribution additionnelle de CHF 300'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision
6. Comptes 2012 : Attribution de CHF 300'000.- au fonds "Projets de développement" : décision
7. Comptes 2012 : Attribution additionnelle de CHF 150'000.- au fonds d'entretien des routes communales : décision
8. Comptes 2012 : Attribution additionnelle de CHF 150'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier : décision
9. Adoption des comptes communaux 2012
10. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier : approbation
11. Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier : décision
12. Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier : décision
13. Souscription d'une augmentation du capital-actions de Crescentia SA à concurrence de CHF 2'000'000.- en vue de la construction du Parc technologique III : décision
14. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 230'000.-, figurant au budget des investissements, destiné aux extensions de réseaux souterrains imériens permettant la viabilisation des parcelles de secteur Tivoli EST situées sur le territoire de la commune de Villeret – décider du mode de financement : décision
15. Rapport final de la commission de la jeunesse concernant la Motion "Création d'un parlement régional des jeunes" : décision
16. Concept d'aménagement, plan de parcage et plan de circulation Place du Marché et Place du 16 Mars : information
17. Motions et interpellations
18. Réponses aux motions et interpellations
19. Petites questions
20. Réponses aux petites questions
21. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Markus Leuenberger (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), Mme Nicole Leblois (AJU) et M. Sébastien Tschan (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), Mme Danièle Kiener (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, M. Patrick Tanner, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schlupe et M. Raymond Glück.

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : -

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2013

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2013 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

### 3. Communications de la présidente et du maire

Mme Mélanie Erard, présidente : "Je vais vous parler des quelques événements auxquels j'ai assisté.

Le 19 mars 2013, je me suis rendue à l'assemblée générale de la Fanfare des cadets au nom de notre conseil. Entraînée par une jeune directrice motivée et passionnée, cette fanfare connaît malgré tout quelques difficultés qui touchent notamment et principalement les effectifs. L'ouverture musicale est très importante pour nos jeunes quelle qu'en soit sa forme donc n'hésitez pas à rappeler l'existence des cadets à vos proches, car leur travail est remarquable et a été d'ailleurs chaudement salué au cours de la séance par les membres et les parents présents. D'ailleurs, plusieurs membres se sont exprimés pour rappeler leur enthousiasme et leur joie de participer à cette belle aventure musicale.

Le vendredi 3 mai 2013, avec notre maire, ainsi que MM. Christian Schlupe (conseiller municipal), Michel Bastardoz (conseiller de ville), Nicolas Chiesa (chancelier), nous sommes allés représenter notre commune aux joutes intercommunales qui se déroulaient cette année à Malleray. Nous nous sommes transformés en joueurs de baby foot, en sumo ou encore en maître de la trottinette et nous avons pu également tester notre culture générale. Et comme je vous le disais en préambule, nous avons dignement représenté Saint-Imier puisque nous

avons terminé, honorablement, à la 8<sup>ème</sup> place... sur 8... .

...Rires...

Merci encore aux organisateurs qui nous ont fait passer un très agréable moment et qui nous ont récompensés avec un incroyable buffet préparé par les femmes paysannes."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je tiens à vous donner quelques informations relatives à l'évolution du dossier du Bureau de contrôle de Saint-Imier (BOSI) du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC). Répondant à la demande pressante formulée le 8 janvier 2013 par le Conseil d'administration du COSC, nous nous sommes engagés à mettre en place pour août 2013 un bureau de contrôle des chronomètres. A ce jour, ce pari qui pouvait paraître insensé, est en passe d'être relevé. La réfection des conduites alentours a été déplacée de cet automne à ce printemps pour éviter des inconvénients lors de la mise en service du BOSI; les travaux sont bien avancés. A l'intérieur du bâtiment, les travaux d'installation de l'enceinte du laboratoire de mesures et des étuves sont menés tambour battant, en coordination avec les autres travaux d'aménagement effectués par le propriétaire. Dès la mi-juillet, la grande partie des travaux sera achevée, ce qui permettra d'accueillir les instruments de mesure du bureau de Genève qui aura fermé à fin juin, puis de lancer immédiatement la phase d'homologation des installations. Cette phase durera 7 semaines, mais il est possible pour le BOSI d'être en production les trois dernières semaines de cette phase. Dès le 2 mai 2013, le responsable du BOSI est entré en fonction. Depuis, les engagements du personnel ont été menés. Deux responsables adjoints ont été engagés, ainsi que 12 opératrices et opérateurs. Les premières entrées en fonction interviendront au début août. Dans les cas nécessaires, une période de formation sera organisée. La production du bureau devrait donc commencer en août 2013. Dans un premier temps, elle sera assurée exclusivement par le personnel régulier, puis dès qu'il sera suffisamment formé, les étudiants le seront à leur tour et ils commenceront à travailler. Les postes pour les étudiants seront offerts dès septembre/octobre selon la planification effectuée. Des contacts ont déjà été pris avec le Ceff et la HE-Arc pour informer de ces opportunités et les premières marques d'intérêt ont déjà été enregistrées. Cette gageure de mettre sur pied un tel bureau en quelques mois est sur le point d'être relevée. A ce jour, il n'y a pas de retard, mais pas d'avance non plus. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour que ce projet se réalise dans les délais fixés.

Répondant à l'invitation des Longines, je me suis rendu le 16 juin 2013 à Chantilly, pour le Grand prix de Diane Longines. Cet événement a été précédé au Château de Chantilly par la cérémonie de la remise des premiers Longines Ladies Awards, distinctions récompensant l'engagement particulier de femmes dans le monde équestre. Le dimanche, sous un soleil radieux, et devant plus de 45'000 personnes, neuf courses se sont succédé. La plus prestigieuse était le Prix de Diane Longines, qui est la plus grande course de pouliches au monde; elle a consacré Trève qui a, pour l'occasion, battu le record de l'épreuve dont c'était la 164<sup>ème</sup> édition; M. Walter von Kaenel et l'acteur M. Simon Baker ont remis les prix. Notre commune n'était pas seulement largement représentée par sa marque fétiche, mais elle était également présente pour elle-même, puisque l'une des neuf courses avait pour nom : Prix Longines de Saint-Imier. J'ai eu l'honneur de remettre le prix aux vainqueurs de cette course, en compagnie de M. Capelli, et de représenter à ce titre notre commune."

#### 4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2012

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2012.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Erard, présidente, propose de passer la table des matières en revue et d'être interrompue s'il y a des questions.

Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire.

M. John Buchs, PLR : "Nous avons 4 questions à propos du personnel engagé au sein de la Municipalité. Page 14 "Personnel employé au sein de la Municipalité".

1. Quel est l'effectif du personnel en EPT pour l'année 2012 ? (sans le personnel auxiliaire et les apprentis/stagiaires) ?
2. Quel était l'effectif du personnel en EPT pour les années 2011 et 2010 ?
3. Domicile fiscal du personnel de la commune : St-Imier – canton de Berne – autres cantons en 2012 ?
4. Nombre d'apprentis en formation en 2012 et dans quelles professions ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "M. John Buchs, PLR, ayant eu l'amabilité de nous informer cette après-midi de la question posée, et grâce à l'appui de M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, je peux vous donner des chiffres très précis. L'équivalent plein temps total pour l'année 2012 était de 59,3 postes. Il était de 55,6 en 2010, et de 58,2 en 2011. Pour que tout soit clair, je vous donne ici les ventilations par service et puis les évolutions sur ces deux années. Le premier service : administration, chancellerie, contrôle des habitants, et finances, avait 8 postes en 2010, et en a toujours 8 en 2012. L'agence AVS en avait 1,7 en 2010, et il en a 1,4 en 2012 en raison de la réorganisation que nous avons faite suite à la reprise ou la suppression de certaines tâches. La culture avec le musée et la bibliothèque représente 1,3 postes sans changement entre 2010 et 2012. L'Espace Jeunesse Erguël 1,5 postes, aucun changement entre 2010 et 2012. Les écoles aucun changement non plus 0.5 poste ; c'est évidemment le secrétariat. Les œuvres sociales sont passées de 6,1 postes en 2010 à 8,1 en 2012, c'est-à-dire deux postes d'augmentation en 2012 ; cela s'explique par l'augmentation du nombre de cas et les directives cantonales qui fixent le nombre de postes qui peuvent être offerts en fonction des dossiers qui sont traités. La police administrative est restée stable avec un seul agent, de 2010 à 2012. Piscine, patinoire et aide conciergerie, sont passées de 2 postes à 3 en 2012, avec l'engagement d'une personne. Ceci a provoqué moins d'aides auxiliaires, donc des diminutions des aides, et puis aussi un poste qui est repris par la subvention de la patinoire, donc la hausse financière ne correspond pas exactement à une unité. Les services techniques sont passés de 12,5 à 13,5 postes. Nous avons engagé une personne puisque nous avons reçu le mandat de gestion des réseaux de Sonvilier et de Renan. La refacturation permet de largement payer le salaire de cette personne supplémentaire. Travaux publics, y compris concierges, 18 en 2010 et 18 en 2012. Nous avons aussi tenu compte dans cette période de la réorganisation des concierges entre l'Ecole à journée continue, et l'Ecole primaire. Les POIAS, une personne pendant toute la période. Urbanisme et bâtiments, 1 personne pendant toute la période, et puis 1 employé polyvalent avec refacturation partielle pendant toute la période en cause sans changement. Cela nous donne les totaux que j'ai annoncés. S'agissant des domiciles, toutes les personnes sont domiciliées à Saint-Imier, à l'exception de 7 dans le canton de Berne, et 7 dans d'autres cantons. Donc, ceci veut dire qu'il y en a 52 à Saint-Imier. Et puis enfin, les apprentis : ils étaient 6 en 2011 et 2012, et ils sont 5 dans la période 2012, 2013 en raison d'un arrêt. Tous sont toujours en formation d'employé de commerce, certains avec maturité."

M. John Buchs, PLR : "Je tiens à remercier M. le maire pour la précision et la clarté des explications. Nous constatons que l'augmentation du personnel en équivalent plein temps est le résultat de l'augmentation des dossiers et des directives cantonales concernant les

œuvres sociales. Au niveau des Services techniques, l'augmentation est due à la reprise du réseau d'eau de Renan. En ce qui concerne les apprentis, nous réitérons notre demande, à savoir que la commune engage des apprentis AFP, (attestation formation professionnelle) dans le domaine des Services techniques eau-électricité-gaz. Ceci évite de faire une formation trop pointue, mais donne aux jeunes la possibilité d'accéder, avec une attestation, au monde du travail."

M. John Buchs, PLR : "Page 102 "Centre technique du moule SA". Il est mentionné : "Au moment de l'établissement du rapport, les comptes ne sont pas encore audités.". Lorsqu'ils auront été audités, est-il possible de nous les faire parvenir, par exemple, avec le procès-verbal de la séance de ce soir ? Pour les autres sociétés, les rapports contiennent déjà les informations utiles."

M. Stéphane Boillat, maire : "L'indication que vous mentionnez figure aussi sur le rapport du PTSI SA et de Crescentia SA. Les comptes ne sont pas audités. Si vous êtes d'accord, nous vous les ferons parvenir uniquement si l'audit provoque un changement. S'il n'y a pas de modification, on peut considérer que l'audit des comptes a confirmé ce qui vous a été présenté."

M. John Buchs, PLR : "Pour le Centre technique du moule, il manque des éléments. Il n'y a que les actifs. C'est un bilan incomplet. Pour les autres sociétés c'est en ordre."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est vrai, vous avez raison. Nous prenons note."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a examiné ce rapport et l'approuve totalement. Nous félicitons ceux qui l'ont fait et nous les remercions."

M. Patrick Linder, SOC : "La fraction socialiste vous remercie pour ce rapport. C'est un document propice à la réflexion globale sur ce qui est fait dans une commune et ce qui alimente la vie d'une collectivité comme la nôtre. La vie d'une commune pour laquelle on s'engage, pour qui on donne de notre temps, de notre énergie. Les objets qui sont mentionnés dans le rapport pourraient occasionner de nombreux questionnements. On pourrait aller chercher des précisions, mais ceci dépasse, sans doute, le cadre de ce qui doit être examiné dans cette assemblée. En lisant ce rapport, on constate que l'on dispose de portes d'entrées pour chaque sujet, pour chaque groupe de travail, chaque décision, grâce à la représentation des partis qui siègent dans ces groupes. La vision globale qu'offre un rapport de ce type est appréciable, car elle permet de mesurer le travail qui est fait par l'exécutif et l'administration, à qui nous réitérons toute notre confiance. Ce rapport montre aussi le travail qui est fait par les citoyens de notre commune, qui s'engagent aussi dans ces représentations, qui donnent leur temps pour notre commune. Je souhaite ici les remercier. Et puis enfin, merci pour les informations concernant les sociétés anonymes, dont on possède la majorité du capital. Ce rapport, c'est aussi un moment de réflexion sur ce qu'est une commune, et sur ce que l'on veut en faire. Nous sommes convaincus qu'elle a un rôle central pour mener une politique économique permettant de garantir des places de travail. Nous sommes également convaincus de sa mission pour offrir une qualité de vie acceptable pour tous. Avec ces commentaires, la fraction socialiste accepte avec plaisir ce rapport."

M. Thierry Egli, AJU : "La fraction alliance jurassienne a fait plusieurs constats à la lecture de ce rapport. Les tâches incombant à notre commune et à son administration sont de plus en plus complexes, à l'image de la complexité de notre monde contemporain. Pour faire face à ces défis et à ces nouveaux enjeux (dont on se demande jusqu'où ils pourront encore aller) nous devons travailler ensemble, autorité, administration et citoyens pour le bien commun. Ce rapport reflète la marche des affaires sur une année désormais écoulée. Mais c'est aussi un magnifique outil qui permet d'appréhender le futur avec une vision très claire d'une situation à un moment donné, en l'occurrence l'année 2012. Cet outil permettra aussi de mettre en lumière l'évolution de notre commune et, plus tard, de porter un regard réflexif sur

nos pratiques administratives et notre organisation. Nous aimerions féliciter et remercier les autorités et notre administration de tout le travail accompli pour le bien de tous et de Saint-Imier. Nous vous prions d'adopter ce rapport."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2012 est adopté à l'unanimité.

5. Comptes 2012 : Attribution additionnelle de CHF 300'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision

*Rapport du Conseil municipal (points 5 à 9) :*

Le budget 2012 prévoyait un déficit de CHF 877'700.-. Les comptes de l'exercice écoulé présentent un bénéfice de CHF 9'606.06, après les attributions d'un total de CHF 900'000.- proposées aux chiffres 5 à 8 de l'ordre du jour.

L'amélioration est due pour une part à une progression du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, avec la remarque qu'il s'agit essentiellement d'un revenu unique extraordinaire. La part importante de la progression tient dans la bonne santé de l'économie et avant tout de l'horlogerie; le résultat de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a dépassé les prévisions budgétaires de CHF 1'700'000.-.

Le montant total des investissements réalisés en 2012 atteint CHF 3'368'398.80 bruts. Les sommes les plus importantes ont été consacrées aux travaux de réalisation de l'étape 5 de la traversée de Saint-Imier, à l'agrandissement de l'Office du tourisme, à l'école primaire, à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les travaux publics, à la réalisation de parties du PGEE et de renouvellement dans le réseau électrique, ainsi qu'à la viabilisation de la Fourchaux-Nord. L'endettement total à long terme a pu être diminué de CHF 907'050.-, pour atteindre CHF 13'760'450.- au 31 décembre 2012.

Ce résultat est favorable. Il est cependant l'addition d'un élément extraordinaire qui ne se reproduira pas et d'une conjoncture extraordinairement bonne, dont on ne peut qu'espérer qu'elle se prolongera. Il ne dément pas les faiblesses structurelles qui ont été identifiées, et qui tiennent dans le fait que le nombre de contribuables dans les personnes physiques devrait être augmenté, afin de disposer d'une assise en rapport avec les infrastructures de la commune. C'est dire que les mesures que l'on veut prendre pour développer la commune sont plus que jamais d'actualité.

Ces résultats sont favorables. Afin de préparer l'avenir et de faire en sorte que le développement de Saint-Imier soit possible (tant en moyens qu'indépendamment d'une période de conjoncture difficile) il est proposé d'effectuer des attributions au Fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif (CHF 300'000.-; l'état des bâtiments concernés exigera des dépenses), au Fonds projets de développement (CHF 300'000.-), au Fonds d'entretien des routes communales (CHF 150'000.-; afin de tenir compte des besoins nés de l'hiver rigoureux que l'on a connu) ainsi qu'au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier (CHF 150'000.-).

Une fois encore, il faut souligner que ce résultat favorable ne saurait en aucun cas masquer les défis très conséquents qui nous attendent. Notre commune offre un nombre d'infrastructures sportives et culturelles tout à fait considérable, sans aucune mesure avec ce qu'offrent les communes de taille comparable. L'entretien de ces infrastructures sera toujours plus conséquent, en raison de leur âge et, pour certains domaines, des exigences techniques toujours plus élevées. A cela s'ajoutent des infrastructures générales (réseaux, routes, certains immeubles) qui imposeront des engagements importants uniquement pour assurer leur entretien et leur renouvellement indispensables. Ces besoins communaux propres seront plus que jamais "confrontés" à la hausse conséquente d'autres dépenses, obligatoires pour la commune. Ainsi, de 2002 aux prévisions 2012 pour l'année 2013, les contributions communales exprimées en francs par habitant (pour les écoles, l'aide sociale, l'assurance-maladie, les transports, etc.) ont augmenté de 500.- par habitant durant cette

période, ce qui équivaut à des charges annuelles supplémentaires totales en 2012 par rapport à 2002 de CHF 2'500'000.-; et rien n'indique que ce mouvement s'arrêtera.

Toutefois, ce constat n'est pas demeuré sans effet sur l'action municipale. En effet, comme exposé au point 12, une stratégie de développement fondée sur le long terme a été définie. Elle propose des moyens supplémentaires afin de développer non seulement l'économie, mais également l'habitat et les commerces et les services. L'objectif exprimé est qu'à terme ces mesures se traduisent pas des recettes à la hausse, non par l'effet de hausse d'impôts, mais par l'augmentation du nombre des contributeurs. Il s'agit évidemment d'une stratégie fondée sur le long terme, et des éléments concrets en vue de sa mise en œuvre sont soumis au Conseil de ville (points 12 et 13 de l'ordre du jour).

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, vous proposent de procéder aux quatre attributions proposées ainsi que d'approuver les comptes 2012 et, conformément à l'art. 78 al. 3 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, d'attribuer à la fortune nette l'excédant de recettes de CHF 9'606.06.

Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à CHF 9'914'388.31 au 31 décembre 2012.

*Ouverture de la discussion :*

M. John Buchs, PLR : "J'ai une petite question. Nous parlons bien des points 5 à 9 ?"

Mme Mélanie Erard, présidente : "Si vous souhaitez traiter les points 5 à 9 en un seul bloc on... ."

M. John Buchs, PLR : "Si l'on prend le préavis du Conseil municipal, les points 5 à 9 font l'objet d'un seul préavis."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Oui."

M. John Buchs, PLR : "Notre fraction fera une seule déclaration à l'issue du traitement de ces points."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Si vous souhaitez voter en un seul bloc, il faut que le Conseil de ville accepte cette manière de faire. Le Conseil de ville est-il d'accord ?"

M. Patrick Linder, SOC : "Pour notre part, nous proposons de voter séparément les points, mais de faire une seule allocution globale sur les points 5 à 9."

Mme Mélanie Erard, président : "Je pense que c'est le plus simple. Tout le monde est d'accord ? M. Thierry Egli, AJU, êtes-vous d'accord ? Je vois que vous essayez d'intervenir."

M. Thierry Egli, AJU : "Oui, très bien."

Au vote, l'attribution additionnelle de CHF 300'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif est acceptée à l'unanimité.

#### 6. Comptes 2012 : Attribution de CHF 300'000.- au fonds "Projets de développement" : décision

Au vote, l'attribution de CHF 300'000.- au fonds "Projets de développement" est acceptée à l'unanimité.

7. Comptes 2012 : Attribution additionnelle de CHF 150'000.- au fonds d'entretien des routes communales : décision

Au vote, l'attribution additionnelle de CHF 150'000.- au fonds d'entretien des routes communales est acceptée par 25 voix pour, 0 contre. Il y a 1 abstention.

8. Comptes 2012 : Attribution additionnelle de CHF 150'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier : décision

Au vote, l'attribution additionnelle de CHF 150'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier est acceptée à l'unanimité.

9. Adoption des comptes communaux 2012

Mme Mélanie Erard, présidente : "Concernant le point 9 de l'ordre du jour, je vous propose de passer en revue la table des matières, puis on zoomera sur le compte de fonctionnement. Là aussi, vous demandez la parole si vous souhaitez des précisions."

Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire. Il est procédé ainsi qu'annoncé.

M. Patrick Linder, SOC : "Les années passent et se ressemblent passablement, et notamment au moment de l'adoption des comptes ou du budget. Elles se ressemblent tellement que j'avoue avoir pensé à m'inspirer de mon intervention de l'année passée pour ce soir. Je ne l'ai pas fait mais souhaite préciser en préambule que cette persistance d'annoncer un déficit qui se transforme finalement en bénéfice ne tient en tout cas pas à une forme de pessimisme de ceux qui établissent le budget, mais relève plutôt d'une particularité de notre structure financière. Il faut dès lors mentionner les choses clairement. Les résultats excellents de l'horlogerie de ces dernières années, spécialement ceux d'une marque qui nous est chère, transforme des déficits prévus en bénéfices. C'est une chance remarquable pour notre commune, mais on ne peut pas se reposer uniquement sur cette chance. Il faut que nous travaillions pour essayer de rétablir ce qu'il faut bien appeler un déficit, un déficit structurel. Il faut travailler pour améliorer l'assiette fiscale de nos contribuables et puis chercher à tout prix à diversifier nos entrées en matière de personnes morales. Nous devons profiter de ces moments où notre économie marche bien car ils sont propices à l'investissement, propices à des choix, propices à des trajectoires pour notre commune. Je pense qu'il faut aujourd'hui être conscient qu'on doit pouvoir en profiter pour continuer à améliorer l'attractivité de notre village, car c'est maintenant que des décisions importantes à prendre pour l'avenir s'annoncent, qu'on pense par exemple à notre connexion aux réseaux de transport. Avec ces commentaires, nous adressons nos remerciements à Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour le travail essentiel qui est fait au niveau des finances de la commune. Nous vous proposons d'adopter les comptes 2012."

M. Thierry Egli, AJU : "Nous venons de décider de l'attribution de montants à divers fonds, lesquels ont pour objectif de "mettre en place une politique d'entretien du patrimoine de la Municipalité de Saint-Imier fondée sur le long terme et d'en assurer le financement". Nous avons heureusement la possibilité économique d'alimenter ces fonds et nous venons de le faire à hauteur de CHF 900'000.-. Ce montant est nécessaire à notre cité et pour le bien de tous, à mettre en œuvre des actions pertinentes pour l'entretien de nos routes et de nos immeubles et notre développement. Ces moyens, avec une vision à moyen et long terme nous permettront d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. Nous avons examiné les comptes avec la plus grande rigueur et attention. L'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques a un caractère exceptionnel en 2012. Nous constatons un



affaiblissement de la structure de l'impôt sur les revenus des personnes physiques. Notons aussi les frais de poursuites qui continuent leur ascension. Le bon état de nos finances est dû pour une grande part au revenu de notre économie en général et de l'horlogerie en particulier. Nous constatons aussi que les bons résultats ne se sont pas faits au détriment des investissements qui s'élèvent tout de même à plus de 3,368 millions. L'endettement à long terme a légèrement diminué lui aussi. Les intérêts payés sur les dettes à moyen et long termes sont inférieurs à ce qui avait été prévu. Année après année, nous faisons le même constat : nos comptes communaux dépendent de la conjoncture. Cependant, nous avons toujours les mêmes faiblesses structurelles. Pour se rendre compte de l'importance de notre commune à travers ses comptes, il est bon de rappeler le résultat des comptes annuels 2012. Nos charges, avant dépréciation, étaient de CHF 39'651'218.28. En y ajoutant 2,5 millions, on obtient les revenus. Ce n'est pas rien. Je ne vais pas m'étendre sur la péréquation financière ni faire aucun commentaire sur le canton, pour ne gêner personne. Je relève juste le montant apparaissant au point 920.361.00 des comptes : CHF 242'618.- pour la péréquation financière – dû au fait que notre indice de rendement harmonisé (IRH) est demeuré au-dessus de 100 – . Quant à la nouvelle répartition des tâches, suite à l'entrée en vigueur de la très fameuse LPFC 2012, elle s'est montée à CHF 420'720. Dans les bonnes nouvelles, nous saluons aussi les soutiens au sport et à la culture. Merci pour l'excellente tenue des comptes. Que notre administrateur des finances, M. Mario Castiglioni et son équipe soient ici remerciés pour leur excellent travail. Nous exprimons également notre gratitude à la commission des finances, au Conseil municipal et à M. le maire, responsable des finances, pour leur excellent travail. La fraction alliance jurassienne approuve les comptes 2012."

M. John Buchs, PLR : "Lors de la fraction, le parti libéral radical a demandé à ses représentants à la commission des finances les raisons de la transformation du déficit du budget 2012 de CHF 877'700.- en bénéfice. Les explications ont été données, mais elles n'ont pas convaincu totalement nos représentants dans les commissions permanentes. En effet, depuis plusieurs années maintenant le déficit budgétaire planifié se transforme en bénéfice, alors que la commission des finances propose lors de l'élaboration du budget au Conseil municipal de reporter certains projets, voire d'en abandonner d'autres. La pertinence de l'analyse du Conseil municipal dans son préavis par rapport au résultat favorable 2012 démontre la difficulté d'évaluer les recettes fiscales. Le Conseil municipal écrit notamment, je cite : "Nous ne démentons pas les faiblesses structurelles qui ont été identifiées, et qui tiennent dans le fait que le nombre de contribuables dans les personnes physiques devrait être augmenté, afin de disposer d'une assise en rapport avec les infrastructures de la commune." Fin de citation. Le parti libéral radical approuve naturellement cette conclusion, mais il sera difficile d'augmenter l'assiette fiscale sans une arrivée importante de "contribuables avec des revenus importants". En effet, il ressort des chiffres-clés pour notre commune que l'impôt des personnes physiques et à la source est de CHF 1'632.- par habitant en 2012, alors qu'au niveau de la moyenne cantonale, la projection est de CHF 2'400 -. Selon les derniers chiffres disponibles soit ceux de 2011, 589 contribuables soit le 18,5 % sur les 3'180 assujettis à Saint-Imier ne paient pas d'impôt ce qui est normal au vu de leur situation socio-économique, 203 sont taxés entre 100 et 5'000 francs. Nous ne voulons pas revenir sur les risques liés et connus du rendement fiscal des personnes morales. Néanmoins, il s'agit de suivre avec une attention toute particulière l'évolution de la situation conjoncturelle. En effet, pour l'exercice 2012, par rapport au budget, le rendement des impôts des personnes morales est supérieur de CHF 1'709'000.-, soit une augmentation de 46 %. Ce résultat est certes réjouissant, mais il ne doit en aucun cas nous faire perdre la tête et avoir la folie des grandeurs, en proposant des projets que notre commune seule ne pourra pas financer. Les projets importants au service de la population doivent être réalisés au niveau régional. Saint-Imier n'a plus les moyens d'investir seul dans des projets d'intérêt régional et surtout d'assumer les charges importantes induites par ces infrastructures utilisées par les habitants du Haut-Vallon, nous pensons notamment à la patinoire, à la construction d'une salle polyvalente pour le sport, les concerts, les congrès, voire à la piscine. L'endettement à moyen et long terme pour notre commune est d'environ

CHF 3'000.-. Ce chiffre est bien inférieur à la moyenne cantonale, ce qui est réjouissant et une preuve de la bonne gestion des deniers publics et de la stratégie financière de notre commune. Le produit global des impôts 2012 représente, au niveau de la LPFC, un indice de rendement fiscal harmonisé de 119 % de la moyenne cantonale. Il en découlera une LPFC de CHF 842'000.-, à verser au canton durant les années 2013 à 2015. Il ne faut pas oublier non plus que les contributions communales facturées par le canton pour les écoles, l'aide sociale, l'assurance maladie, les transports, etc., ont sensiblement augmenté ces dernières années et il faut s'attendre à de nouvelles augmentations dans les années à venir. Tout ceci doit nous inciter non pas au repli et au refus d'investir, mais d'investir de manière ciblée dans un développement harmonieux de notre commune et de la région. Il ne faut en aucun cas en reporter les charges sur les générations futures, ceci sans oublier d'entretenir et d'améliorer de manière constante et efficiente le patrimoine de notre commune, soit les routes, les écoles, les bâtiments qui appartiennent à la commune, les réseaux de distribution d'eau, d'électricité et de gaz, les jardins publics, les piscines, etc., ceci afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier. Le parti libéral radical approuve l'attribution aux fonds proposés par le Conseil municipal et les comptes 2012, ainsi que d'attribuer à la fortune nette l'excédent de recettes de CHF 9'606.06. Le parti libéral radical tient à relever la qualité ainsi que la fiabilité des informations, parfois très techniques, mais nécessaires, contenues dans le volumineux rapport des comptes 2012. C'est un outil précieux pour le pilotage financier de l'entreprise municipale. Aussi, nous tenons à adresser nos vifs remerciements pour cet excellent travail :

- au service financier, et en particulier à son chef M. Mario Castiglioni, administrateur des finances;
- aux chefs de services et à leurs collaboratrices et collaborateurs.

Nous tenons à associer à ces remerciements le président de la commission des finances, M. le Maire M. Stéphane Boillat, et les membres de la commission des finances, pour leur travail pas toujours facile, car il y a des décisions à prendre puis à assumer."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Avant de passer au vote, je crois qu'il faut effectivement remercier chaleureusement M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe pour ce travail de qualité."

Au vote, les comptes communaux 2012 sont adoptés à l'unanimité.

Il est 20 h 07, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance.

#### 10. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier : approbation

Les conseillers de ville ont reçu le rapport d'utilisation du Fonds de chômage.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance du rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier et l'approuve."

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a également étudié ce rapport et naturellement l'approuve avec une petite remarque. Plus il y aura de prêts économiques et plus il y aura d'entreprises qui se développeront à Saint-Imier, ce qui nous réjouirait beaucoup."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Le parti socialiste a lu avec attention ce rapport. Je demande que l'on nous indique dorénavant, non pas le nom des entreprises qui ont obtenu un prêt, mais qu'il soit indiqué l'année d'octroi du prêt, et ce qu'il reste à payer. Dans les comptes 2012, à la page 148, il y a une série de chiffres, mais l'on ne comprend pas vraiment où nous en sommes."

M. Stéphane Boillat, maire : "Effectivement, la date d'octroi ne figure pas. On peut simplement constater les mouvements de chacun de prêts. Nous verrons pour mettre les années d'octroi pour information."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du Fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier est accepté à l'unanimité.

### 11. Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier : décision

#### *Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le message de la commission de l'école primaire et de la commission de l'école secondaire concernant cet objet. Vous trouverez également le Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier adapté.

La Loi sur l'école obligatoire (LEO) et ses dispositions d'exécution ont connu, ces dernières années, des modifications importantes. Celles-ci impliquent, notamment, une redéfinition de certaines compétences et des précisions concernant le rôle des différents organes en charge de la scolarité obligatoire, en particulier des commissions d'école et des directions d'école. La nouvelle réglementation communale répond à ces évolutions.

Sur préavis unanimes de la commission de l'école primaire et de la commission de l'école secondaire, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'approbation du Règlement scolaire qui lui est soumis.

#### *Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Erard, présidente, propose de passer en revue le règlement article par article et d'être interrompue s'il y a des questions.

Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Art. 8 "Commission de l'école primaire" : Vu que les prérogatives des commissions d'école scolaires sont revues à la baisse, nous proposons de voir également le nombre de membres de la commission de l'école primaire diminuer. Nous proposons la modification suivante : "La commission scolaire de l'école primaire se compose de **7** membres dont **6** sont élus par le Conseil de ville. Le conseiller municipal responsable des écoles en est membre d'office."

M. John Buchs, PLR : "Nous souhaitons avoir l'avis du département des écoles."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "Je ne vois pas d'inconvénient à ce que la commission soit composée de moins de membres. Maintenant, c'est à vous de décider."

M. Thierry Spring, PLR : "J'ai l'impression qu'il faudrait avoir l'avis de la commission d'école sur ce sujet. C'est un sujet important. Il faut savoir si la commission peut fonctionner correctement avec uniquement 7 membres. C'est une décision du Conseil de ville et nous

pouvons changer le règlement, mais il serait bon d'avoir le préavis de la commission de l'école primaire."

M. Patrick Linder, SOC : "Nous ne sommes pas opposés, mais j'estime que l'on ne dispose peut-être pas d'assez d'éléments pour se prononcer. Ce point a-t-il été discuté en commission ?"

Mme Danièle Kiener, cheffe des écoles : "Absolument pas."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Les conseillers et conseillères de ville qui accepte la proposition suivante : "Art. 8 : La commission scolaire de l'école primaire se compose de **7** membres dont **6** sont élus par le Conseil de ville. Le conseiller municipal responsable des écoles en est membre d'office". sont priés de se lever."

La proposition est refusée par 17 voix contre 9. Il y a 0 abstention.

M. Thierry Spring, PLR : "Pour rassurer M. Jean Luc Berberat, AJU, il y a toujours une analyse structurelle de la commune qui est en cours. Peut-être une fois cette analyse connue, il pourra être envisagé le changement suggéré."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Les commissions municipales sont plutôt composées de 7 membres. Je ne vois pas la pertinence d'avoir autant de membres dans une commission scolaire, d'autant plus que les compétences de cette dernière seront réduites après l'adoption de ce règlement."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Art. 14, Pédagogie, let. d. J'ai beaucoup de peine avec les termes anglais dans un règlement scolaire qui plus est. Je propose de remplacer "controlling" par "contrôle" ou "vérification". Je sais très bien M. Frédéric Bürki, PLR, que c'est ce qui est prévu dans les règlements scolaires, mais je pense que cela ne va pas énormément changer les choses si l'on utilise des termes français dans notre règlement."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Les conseillers et conseillères de ville qui acceptent la modification suivante : "Art. 14, Pédagogie, let d. : Approbation des priorités de développement de l'école (programme de l'école) et **contrôle** du programme de l'école". Sont priés de se lever."

La modification est acceptée par 25 voix pour, 0 contre. Il y a 1 abstention.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Toujours à l'Art. 14, Personnel, let. c. Concernant l'engagement du personnel. Il est écrit : "Engagement du corps enseignants en accord avec la direction". Cet article n'est pas clair. Il a suscité passablement de discussions dont il en est ressorti qu'ainsi formulé, il ne réglait pas le cas d'un éventuel désaccord entre la commission et la direction. Qui choisit au final ? Impossible de répondre à cette question. Ainsi, pour palier à cette éventualité, la fraction alliance jurassienne propose de modifier l'article en donnant le dernier mot à la commission sur préavis du directeur. Non pas que nous nous méfions de ce dernier. Mais nous estimons que le directeur doit être capable d'expliquer pourquoi il a choisi tel ou tel candidat et de convaincre les membres de la commission de la pertinence de son choix. S'il se montre suffisamment persuasif, il n'y a aucune raison que les membres de la commission le désavoue. Nous proposons donc le texte suivant : "Engagement du **personnel** enseignant **sur préavis de la direction**"."

M. John Buchs, PLR : "Pourquoi avez-vous choisi "personnel" enseignant par rapport à "corps" enseignant ?"

M. Jean Luc Berberat, AJU : "C'est une erreur. Pardon. C'est une erreur de lecture. Il s'agit bien de "corps" enseignant."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Les conseillers et conseillères de ville qui acceptent la modification suivante : "Art. 14, Personnel, let. c. Engagement du corps enseignant **sur préavis de la direction**". sont priés de se lever."

La modification est acceptée par 25 voix pour, 0 contre. Il y a 1 abstention.

M. John Buchs, PLR : "C'est à titre personnel que j'interviens n'étant pas présent lors de la dernière séance de notre fraction. Je n'ai qu'un seul regret, c'est que l'on n'ait pas créé une commission unique. Lorsqu'on révisera ce règlement, ou que l'opportunité se présente, il faudra étudier la possibilité d'avoir une seule commission pour les deux établissements scolaires."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Il est vrai que depuis 1995 à nos jours les choses ont bien changé. Le règlement scolaire lui n'a pas évolué. La Loi sur l'école obligatoire (LEO) a subi de nombreuses adaptations. Il était temps de revoir notre règlement. Voilà qui sera fait. Le parti libéral radical suit le préavis des 2 commissions d'écoles unanimes, et approuve le nouveau règlement scolaire."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Nous venons de passer en revue le nouveau règlement scolaire de Saint-Imier rendu nécessaire par les modifications de la Loi sur l'école obligatoire. Ce règlement renforce clairement les compétences de la direction au détriment des commissions scolaires. Que nous le déplorions ou non, cette évolution est le résultat de la volonté claire de la Direction de l'instruction publique (DIP) de responsabiliser davantage les directions. Au sein de la fraction alliance jurassienne, nous soutenons cette tendance qui va dans le bon sens; une école moderne se doit d'être conduite par des personnes qui sont à l'intérieur du système scolaire. Laissons aux professionnels de l'éducation (direction, inspecteur) la responsabilité du domaine pédagogique; c'est leur métier et il est donc normal qu'ils puissent résoudre ces questions sans avoir à en référer aux commissions. Subsistait cependant le danger de voir lesdites commissions dépouillées de toute compétence réelle et d'être ravalées au rang d'alibi. Une école est liée à sa commune et, par conséquent, il est important que les membres qui la représentent aient encore leur mot à dire, non seulement au niveau politique, mais aussi dans le domaine stratégique. Or, si les commissions actuelles nous recommandent d'accepter ce règlement, c'est qu'a priori il est à leur convenance et qu'elles estiment avoir conservé suffisamment de prérogatives. Nous ne pouvons que leur faire confiance en acceptant ce règlement tel qu'il nous est présenté ce soir. Nous tenons à remercier les membres des deux commissions scolaires, la direction et les enseignants qui ont travaillé sur ce dossier assez sensible."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Le règlement scolaire que la fraction socialiste a étudié est le fruit de 2 ans de travail. Il respecte les règlements cantonaux et a été approuvé à l'unanimité par les 2 commissions scolaires. Nous sommes parfaitement conscients qu'on ne règle pas les problèmes humains avec un règlement mais c'est déjà un très bon point de départ quand le règlement "tient la route". Le monde de l'école a fortement changé ces dernières années et nous sommes d'avis qu'il faut des commissions scolaires fortes. Le travail de directeur a également beaucoup changé et nous pensons que la qualité de gestionnaire, en plus des qualités pédagogiques, devra être un critère pour la nomination des futurs directeurs. Nous recommandons l'approbation du règlement scolaire qui nous est soumis ce soir et nous profitons de remercier toutes les personnes qui ont collaboré à sa lente élaboration."

Au vote, le Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier est accepté à l'unanimité.

## 12. Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier : décision

### *Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le projet de nouveau Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier ainsi qu'un rapport explicatif détaillé à son sujet.

La réglementation proposée est importante. Elle donne un cadre volontaire, ambitieux et coordonné aux mesures de développement de Saint-Imier qu'elle contribue de surcroît à renforcer.

Lors de l'examen complet du compte de fonctionnement communal, il avait été relevé que sans augmentation des revenus communaux, il serait difficile de faire face aux besoins d'entretien et d'investissement des nombreuses infrastructures communales ainsi qu'à la hausse régulière des charges (participation à la LPFC, etc.). Selon la stratégie arrêtée alors, l'augmentation des revenus ne doit pas être envisagée dans l'immédiat sous forme de hausse des impôts et taxes, mais sous forme d'augmentation des produits des impôts et taxes à leur niveau actuel. En bref, plus d'entreprises et plus de contribuables peuvent apporter des revenus supplémentaires, sans que le niveau des impôts et des taxes ne soit modifié, d'autant que les infrastructures communales, en particulier les infrastructures sportives et culturelles, sont adaptées pour une population plus large.

La réglementation soumise détaille les aides qui peuvent être accordées pour stimuler le développement de Saint-Imier et, de la sorte, favoriser la mise en œuvre de cette stratégie. Il est clair qu'il s'agit d'une stratégie à long terme; toutefois, une mise en œuvre rapide des moyens pour l'atteindre est essentielle.

Les mesures de développement portent en premier lieu sur le développement économique et sur l'habitat. Les mesures existantes sont conservées, mais adaptées (le montant maximal des prêts économiques, qui ont fait leur preuve, est indexé à l'évolution de l'indice des prix à la consommation). Dans le domaine du développement économique, la possibilité d'aider par des prêts des commerces et des services est introduite : disposer d'une large palette de commerces et de services est un élément d'attractivité dont bénéficient non seulement les habitants, mais également l'ensemble des commerces et services existants. Dans le domaine des commerces et services, ils répondent en définitive aux mêmes besoins que les prêts économiques pour les entreprises lorsque ceux-ci ont été introduits. Dans le domaine de l'habitat, des prêts à la construction de nouveaux immeubles d'habitation sont désormais possibles.

La dimension sociale du développement n'est pas oubliée. Des aides au retour au marché de l'emploi pour des projets particuliers sont créées.

Enfin, la possibilité de financer de manière solide Crescentia SA en vue de la construction du Parc technologique III, pour lequel des intéressés se sont signalés pour un projet de diversification de qualité, est prise en compte.

La présente réglementation a été élaborée de manière transversale, en associant toutes les commissions concernées par le projet.

Sur préavis unanimes de la commission économique et du touristique, de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, de la commission sociale, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'approbation du nouveau Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier.

### *Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Erard, présidente, propose de passer en revue le règlement article par article et d'être interrompue s'il y a des questions.

M. Francis Daetwyler, SOC : "Art. 1, une question de cohérence dans notre règlement. Il est question de prêt sans intérêts. Dans d'autres articles, il est dit : "Prêt sans intérêts ou à un

taux préférentiel". Avec le niveau actuel des taux, il est vrai que pour qu'un prêt soit intéressant, il faut qu'il n'ait pas d'intérêt. Les taux changeront certainement. Il m'apparaît que l'indication doit être la même dans tout notre règlement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Cette question a été relevée par les commissions. Il a été souhaité que l'on parle partout de "prêt sans intérêts ou à un taux préférentiel". Je pense que la mise en œuvre de cette décision nous a échappé. On peut sans autre procéder à la correction."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je remercie M. le maire. Je suggère que l'on reprenne le règlement et qu'on l'adapte avec : "Prêt sans intérêts ou à un taux préférentiel"."

Au vote, la proposition de M. Francis Daetwyler, SOC, soit que dans l'ensemble du règlement il soit indiqué : "**Prêt sans intérêts ou à un taux préférentiel**" est acceptée à l'unanimité.

M. Francis Daetwyler, SOC : "Une remarque à l'art. 13, al. 4. Il est dit : "Le responsable du service des finances de la Municipalité est tenu de gérer les liquidités de la commune de telle manière que cette dernière puisse, en permanence, garantir le versement des mesures de développement octroyées par l'organe compétent". Je propose de supprimer le début de la phrase et de commencer par : "Les liquidités... ." Il est assez clair que c'est le service des finances qui va gérer ceci, sans mentionner qui en est responsable."

M. Stéphane Boillat, maire : "Dans d'autres articles, nous avons également indiqué qui est le responsable. Par exemple avec le texte : "Le responsable du service,...". Pour l'élément que vous soulevez, il est clair que ce sera de toute manière l'administrateur des finances qui sera responsable de cette tâche. Pour moi, c'est égal si vous souhaitez supprimer ce début de phrase."

M. John Buchs, PLR : "Lors de la dernière séance avec les 3 commissions concernées, ce règlement a été passé en revue page par page. Les 3 commissions, à l'unanimité des membres présents, ont approuvé la rédaction de cet article tel quel, en précisant aussi pour les autres services un responsable de sorte de pouvoir identifier la personne. C'est plus une question "symbolique" qu'autre chose."

Mme Mélanie Erard, présidente : "M. Francis Daetwyler, SOC : "Souhaitez-vous qu'on vote ?"

M. Francis Daetwyler, SOC : "Non, c'est bon."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Très bien, alors on reste avec le texte suivant : "Le responsable du service des finances de la Municipalité est tenu de gérer les liquidités de la commune de telle manière que cette dernière puisse, en permanence, garantir le versement des mesures de développement octroyées par l'organe compétent"."

M. Sener Kalayci, PLR : "Le parti libéral radical approuve le règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Ce nouveau règlement donne à notre ville les moyens de ses ambitions. Maintes fois étudiée et discutée dans les commissions, cette version 2013 regroupe les différents fonds existants pour une efficacité accrue. Elle adapte les articles aux conditions et besoins actuelles et clarifie les axes de développement dans le sens des motions à l'origine de cette révision. Les objectifs des démarches sont clairement définis. En acceptant ce règlement Saint-Imier devient ainsi encore plus attractif et le parti libéral radical s'en réjouit. Les commissions nommées dans le rapport ont fait un travail d'analyse et de synthèse et méritent nos remerciements."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Si ce soir nous sommes en train de discuter du règlement d'un fonds, c'est parce que nous avons un fonds. C'est le moment de rendre hommage à nos

prédécesseurs qui ont créé des fonds et qui donnent à notre commune une marche de manœuvre pour son développement lorsque la situation pourrait être problématique. Les fonds sont un instrument important. La fraction socialiste approuve le règlement proposé."

Mme Katia Ermel, AJU : "Nous savons depuis un certain temps que les infrastructures de Saint-Imier, qu'elles soient culturelles ou sportives, sont prévues pour un plus grand nombre d'habitants qu'il n'y en a réellement. D'année en année, celles-ci nécessitent des travaux d'entretien toujours plus lourds au niveau financier. Le but n'étant pas d'alourdir les charges de nos concitoyens en leur faisant subir une hausse d'impôt, il est indispensable de trouver une autre source de revenus. Les mesures de développement sont donc réellement importantes puisqu'elles permettent de travailler sur plusieurs fronts : le développement économique et l'habitat sous forme d'aide, ainsi que la possibilité d'accorder des prêts à des commerces et des services. La réglementation qui a été adaptée et remaniée s'avère être un outil très utile afin d'attirer de nouveaux citoyens ou de nouvelles entreprises au sein de notre localité. La fraction alliance jurassienne accepte cette nouvelle réglementation avec nos remerciements aux différentes commissions qui ont œuvré afin de lui donner un cadre coordonné et cohérent."

Au vote, le Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier est approuvé à l'unanimité.

### 13. Souscription d'une augmentation du capital-actions de Crescentia SA à concurrence de CHF 2'000'000.- en vue de la construction du Parc technologique III : décision

#### *Rapport du Conseil municipal :*

Le projet de Parc technologique III a été présenté publiquement le 21 septembre 2011. Le bâtiment projeté propose deux étages complets de production, une surface de services (cafétéria, salle de réunion), des locaux techniques et des surfaces modulables pour les start-up, pouvant être divisées de manière à accueillir jusqu'à 4 start-up. Le coût de réalisation a été devisé à 7,7 millions de francs HT, de sorte que le financement du projet doit être compté à CHF 8'000'000.- (intérêts intercalaires, évolution des prix, devis à +/- 10 %).

Lors de la présentation du projet, l'objectif indiqué était de lancer la construction lorsque 50 % des surfaces auront fait l'objet de pré-réservation.

Après de nombreux contacts et visites, des intéressés pour la moitié des surfaces à terme sont très proches de s'engager. Le projet est d'autant plus prometteur – même s'il demeure caractérisé par le facteur risque inhérent à toute démarche de ce type – qu'il est fondé sur des collaborations proches et importantes avec les Instituts de la HE-Arc situés dans le PTSI I et le Centre technique du moule lié au ceff INDUSTRIE. Les intéressés souhaitent emménager dans les nouveaux locaux en août 2014.

Tout au long des contacts menés, Crescentia SA, qui construira le Parc technologique III, a veillé à faire avancer le projet de manière à ce que les délais promis aux intéressés puissent être tenus. C'est ainsi que le permis de construire a été sollicité et délivré, et que les phases préparatoires (appels d'offres, etc.) ont été lancées. Tenir l'objectif d'offrir des surfaces en août 2014 exige de lancer les travaux dès fin août 2013. Cela signifie que le financement complet du projet doit être bouclé d'ici là.

Le financement de ce projet important (investissement de CHF 8'000'000.-) a fait l'objet d'une réflexion approfondie, qui a débouché sur une stratégie précise qu'il est proposé au Conseil de ville de mettre en œuvre.

Une analyse des expériences faites lors de la construction et de la gestion du Parc technologique II a été faite. D'un coût total un peu supérieur à celui du PTSI III, le PTSI II a été financé modestement par le capital-actions (CHF 1'000'000.-) et beaucoup par l'emprunt (solde du financement apporté par des prêts LIM et des prêts bancaires partiellement



cautionnés). Cette solution permet certes de réunir le financement total de l'investissement, mais elle porte l'inconvénient de présenter, une fois la construction achevée, un fonctionnement très gourmand en liquidités. Une grande partie du financement étant prêtée, le montant des annuités de remboursement est élevé. Une telle situation n'est pas parfaitement adaptée à un projet de développement tel qu'un parc technologique, qui présente, par sa nature, des risques (risques liés au pari des entreprises qui s'y installent et risques liés aux surfaces libres). Si les revenus n'atteignent pas les annuités à rembourser, le projet est condamné. Comme ces annuités sont élevées, le besoin de revenus est élevé, et il suffit d'une simple baisse ou défaillance pour que tout le projet puisse être compromis. Pour favoriser la réussite et la pérennité d'un tel projet, il est nécessaire de lui assurer une assise financière solide et en conséquence de réduire le montant des annuités de remboursement.

C'est pour cette raison qu'il est proposé d'augmenter le capital-actions de Crescentia SA de CHF 2'000'000.-. En tenant compte d'un apport de Crescentia SA de CHF 500'000.- (venant du capital-actions actuel), le montant emprunté (prêts LIM ou équivalent et prêt bancaire) sera de CHF 5'500'000.-. La structure financière du projet est ainsi plus solide, d'autant plus qu'il est prévu que Crescentia SA conserve en réserve CHF 500'000.- (solde du capital-actions) et qu'il est planifié, de surcroît, que l'exploitation du Bureau du Cosc sera bénéficiaire, de sorte qu'elle pourrait contribuer à des apports comblant les risques liés aux surfaces non louées. Ce modèle de financement (capital-actions renforcé et revenus d'une activité indépendante) est garant de la meilleure solidité financière qu'il est possible d'offrir à ce stade. Le capital-actions souscrit demeurera partie intégrante du Fonds de développement : au lieu de compter des liquidités sur des comptes d'épargne, le fonds comprendra le capital-actions affecté au développement de Saint-Imier. De la sorte, la construction du PTSI III n'entraînera aucun endettement supplémentaire pour la Municipalité. A terme, en cas de succès, il pourrait être décidé de rembourser le capital-actions pour reconstituer les liquidités.

En cas d'accord du Conseil de ville au financement proposé et à la souscription du capital-actions, les démarches en vue de boucler le financement en août 2013 (prêts LIM à prolonger, NPR, prêts bancaires, contrat de bail) seront entreprises. En cas de succès, la construction pourrait alors débuter en août 2013 et les surfaces offertes aux intéressés en août 2014.

Sur préavis unanimes de la commission économique et touristique, de la commission des finances, et de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, lors d'une séance commune, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville la souscription d'une augmentation du capital-actions de Crescentia SA à concurrence de CHF 2'000'000.- en vue de la construction du Parc technologique III.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Johan Wermeille, SOC : "En tant que jeune socialiste, mes idées sont renforcées quand je sais que c'était la vision politique du parti socialiste qui a conduit à la création des parcs technologiques qui se révèlent si importants pour le développement de notre village. J'en profite pour glisser ici que notre vision de ce que doit être la politique économique d'une commune n'a pas bougé. Nous sommes convaincus qu'il faut agir, s'engager, prendre des risques, afin de développer les activités économiques de notre village et d'offrir des places de travail à nos habitants. C'est pourquoi, nous nous réjouissons de voir le Parc technologique III aboutir et acceptons donc l'augmentation du capital-actions de Crescentia SA de CHF 2'000'000.-."

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne se réjouit de la dynamique de Crescentia SA pour son projet de construction d'un nouveau parc technologique III, qui attirera bien sûr de nouvelles entreprises à Saint-Imier. Ce nouveau bâtiment contribuera au développement de Saint-Imier et de sa région, c'est une suite logique après la création du parc technologique II. La fraction alliance jurassienne accepte l'augmentation du capital-actions de Crescentia SA de CHF 2'000'000.-."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance de la documentation qui nous a été remise en vue de la construction du parc technologique III. A l'unanimité du groupe, nous acceptons de souscrire à l'augmentation du capital-actions de Crescentia SA de CHF 2'000'000.-. Nous donnons ainsi une impulsion claire au développement économique de Saint-Imier et de la région."

Au vote, la souscription d'une augmentation du capital-actions de Crescentia SA à concurrence de CHF 2'000'000.- en vue de la construction du Parc technologique III est acceptée à l'unanimité.

14. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 230'000.-, figurant au budget des investissements, destiné aux extensions de réseaux souterrains imériens permettant la viabilisation des parcelles de secteur Tivoli EST situées sur le territoire de la commune de Villeret – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le service de l'équipement. La zone de construction Ancienne Route de Villeret – Tivoli Est se trouve de part et d'autre de la frontière communale séparant Saint-Imier de Villeret. La question de son équipement et de sa desserte a déjà fait l'objet de décisions. Dans un premier temps, c'est la partie sise sur Saint-Imier qui a été équipée et desservie. Le crédit nécessaire à cet effet a été approuvé le 14 juin 2001 par le Conseil de ville, et six immeubles ont finalement été construits depuis. A cette occasion, la Municipalité de Villeret a participé à raison de CHF 134'000.- aux coûts des infrastructures, compte tenu du fait qu'elle pourrait les utiliser ultérieurement en cas de mise en zone de la partie sise sur son territoire. Il a été prévu que ce montant lui serait remboursé si cette partie n'était pas mise en zone. Une convention a été passée afin de régler les questions d'équipement qui concernent les deux communes (ainsi pour des raisons de commodité, l'évacuation des eaux usées de certains immeubles s'est faite par le réseau de Villeret, plus proche que celui de Saint-Imier). La mise en zone de la partie sise sur le territoire de Villeret a pris plus de temps qu'envisagé en 2001. Celle-ci étant désormais réglée, il convient de mettre en œuvre l'équipement de la partie de la zone située sur le territoire de Villeret. Dans le même état d'esprit que celui qui a prévalu en 2001, une convention détaillée, dont le projet est joint en annexe, sera passée pour régler ces questions, en complément de la convention de 2001. La zone constructible sur le territoire de Villeret est en effet accessible uniquement par Saint-Imier, par la desserte dont Villeret a participé financièrement à la construction en 2001.

Les nouveaux habitants seront cependant des clients des Services techniques de Saint-Imier, qui équiperont la zone (eau, électricité et gaz, pour 6 parcelles), et de Diatel SA. Le déneigement sera effectué par Saint-Imier contre rémunération, et l'enlèvement des ordures se fera par notre commune, dont les tarifs s'appliqueront aux habitants de cette zone. Le crédit demandé permet la réalisation de ces équipements. Les taxes uniques de raccordement, estimées à CHF 117'000.-, seront établies par Saint-Imier, et viendront en déduction du montant du crédit. Le crédit demandé sera financé par autofinancement.

Sur préavis unanimes, de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal unanime recommande l'acceptation du crédit demandé.

S'agissant de l'extension des zones de construction à Saint-Imier, quelques informations peuvent être données sur l'état de la mise à disposition de nouvelles zones de construction à Saint-Imier. Arrivant au terme d'une démarche initiée en 2010, le nouveau plan de zones été publié le 10 mai 2013, en vue d'être soumis au Conseil de ville lors de sa prochaine séance. Deux nouveaux secteurs pourraient être offerts à la construction (Rue de la Clef et Fourchoux Ouest). Il appartiendra au Conseil de ville de définir les nouvelles zones de construction, compte tenu des accords passés avec les propriétaires concernés. La mise à

disposition effective du terrain nouvellement constructible doit être garantie.

Les effets de l'adoption de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) par le peuple le 3 mars 2013 sont désormais connus, et ils touchent notre commune et la procédure en cours. Dès l'entrée en vigueur de la LAT, plus aucune extension des zones de construction ne pourra intervenir – sauf si une autre commune cède une surface correspondante en réduisant sa zone constructible – jusqu'à l'approbation par le Conseil fédéral du Plan directeur cantonal adapté à la LAT. L'entrée en vigueur de la LAT est prévue entre mars et juin 2014. La procédure d'adaptation du Plan directeur cantonal durera, jusqu'à son approbation par le Conseil fédéral, 12 à 24 mois. Dès cette approbation (qui pourrait intervenir entre mars 2015 et juin 2016), les nouvelles zones de construction devront respecter le nouveau plan directeur cantonal. Cela impliquera sans doute une procédure communale d'adaptation de 12 à 24 mois. C'est dire que les nouvelles extensions de zones à bâtir qui n'entreront pas en vigueur avant la fin 2013 pourraient être « gelées » jusqu'en 2016 voire 2017, ces délais étant fondés sur les prévisions qui peuvent être faites actuellement.

Pour notre commune, il est impératif que le nouveau plan de zone puissent être approuvé par l'Oacot jusqu'à la fin de l'année (c'est le moment de l'entrée en force de l'approbation par l'Oacot qui est déterminant).

Il faut encore mentionner que de nouveaux terrains ne peuvent être mis en zone de construction, selon le Plan directeur cantonal actuel, qu'à la condition de bénéficier d'une desserte en transports publics dès qu'ils excèdent en certain quota. Jusqu'en avril 2013, les extensions projetées (1,45 hectares) dans l'immédiat n'atteignaient pas ce quota. Or, dans son Rapport clôturant l'examen préalable du 19 avril 2013, l'Oacot a indiqué s'être trompé dans la détermination de ce quota : celui-ci n'est pas de 2 hectares comme mentionné jusque-là, mais uniquement de 0,29 hectare (2884 m<sup>2</sup>). Selon ces nouveaux chiffres, les extensions projetées ne pourront être approuvées par l'Oacot qu'à la condition que la garantie d'une desserte par transports publics soit donnée. Le projet de Halte CFF à La Clef permettrait de répondre à cette exigence.

L'ensemble de cette problématique (nouveau plan de zone, accord avec les propriétaires des terrains mis en zone, frais d'équipement et desserte en transports publics) sera soumise au Conseil de ville lors de sa prochaine séance.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Vital Carnal, SOC : "Les fusions de communes sont à l'étude dans plusieurs régions, ainsi que dans le vallon. Pour le quartier Tivoli Est qui se trouve sur Saint-Imier et Villeret, des décisions ont déjà été prises en 2011, quartier précurseur dans les collaborations intercommunales. Cette bonne entente permet une extension des réseaux souterrains imériens pour viabiliser des terrains situés sur le territoire de la commune de Villeret. Le parti socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 230'000.- figurant au budget des investissements par autofinancement."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a lu attentivement ce dossier et est favorable à ce crédit d'engagement de CHF 230'000.- afin de viabiliser ce quartier Tivoli Est, et de le financier par autofinancement."

M. Michael Oppliger, AJU : "La fraction alliance jurassienne se réjouit de la collaboration avec la commune de Villeret et nous souhaitons qu'elle puisse se poursuivre dans les mêmes conditions à l'avenir. Une bonne entente avec les communes voisines permet un développement de projet dans une ambiance constructive et favorable à notre région. C'est pourquoi nous acceptons ce crédit de CHF 230'000.- ainsi que son financement par autofinancement. C'est ce qu'on peut appeler un "win-win", un accord gagnant-gagnant."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 230'000.-, figurant au budget des investissements, destiné aux extensions de réseaux souterrains imériens permettant la viabilisation des

parcelles de secteur Tivoli EST situées sur le territoire de la commune de Villeret et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

15. Rapport final de la commission de la jeunesse concernant la Motion "Création d'un parlement régional des jeunes" : décision

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission de la jeunesse concernant la Motion "Création d'un parlement régional des jeunes" déposée le 3 février 2011 par le parti libéral radical.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier (version antérieure au 26 avril 2012 applicable au traitement de la motion), il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "La fraction alliance jurassienne accorde une grande importance au fait de sensibiliser la jeunesse imérienne à la vie politique de notre région. Nous trouvons que le projet d'un cyberparlement régional est une idée novatrice et tout à fait adaptée aux jeunes d'aujourd'hui. Il est important à nos yeux de prendre part à un projet inédit comme celui-ci. Nous sommes par conséquent d'accord de classer la motion et nous remercions les auteurs de celle-ci."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêt du dossier concernant la Motion "création d'un parlement régional des jeunes". Nous aimerions tout d'abord souligner que ce qui est primordial pour notre fraction c'est que les jeunes puissent s'exprimer et qu'ils utilisent cette possibilité. Il est indispensable de sensibiliser cette frange de la population à l'exercice de la démocratie et à la chance que cela représente. Ceci posé, il ne nous paraît pas souhaitable de mettre en concurrence les deux types de parlement. Le cyberparlement est certes un projet novateur et il ne nous déplaît pas que notre village y soit associé, ce qui ajoute un petit vent de modernisme à notre cité. Néanmoins la réflexion qui se fait dans ce cadre-là ne doit pas faire oublier l'intérêt d'un parlement des jeunes plus classique. Un échange de vive voix ne remplacera jamais un échange sur la toile. Toutefois, au vu des résultats du sondage effectué auprès des jeunes, il apparaît quelque peu prématuré de mettre sur pied un parlement classique. Il semble cependant opportun de continuer de creuser l'idée d'un tel parlement. Mais peut-être conviendrait-il dans un premier temps de mettre sur pied des actions pour les jeunes de sensibilisation à la politique et aux avantages que ces derniers pourraient retirer d'une plus grande implication dans la vie de notre région. En conclusion, au vu de la situation actuelle, nous acceptons le classement de la motion et remercions la commission pour son travail et les jeunes qui ont participé au sondage."

M. Thierry Spring, PLR : "Nous devons naturellement commencer par remercier les membres de la commission de la jeunesse pour le rapport (final) qu'ils nous livrent ce soir et le travail que ce rapport représente. Nous les remercions également d'avoir évoqué le sujet tout en regrettant qu'ils n'aient pas souhaité en traiter toutes les phases jusqu'à nous rendre un rapport final qui aurait montré les coûts et une réalisation possible selon le vœu même des principaux bénéficiaires, soit les jeunes interrogés par sondage. Le cyberparlement est selon nous : un prolongement possible de parlements régionaux de jeunes. Mais il n'est pas une solution efficace pour réunir autour d'une table notre jeunesse afin qu'elle puisse s'interroger et débattre sur différents thèmes les concernant directement ou indirectement. Les échecs des uns ne doivent pas être le moteur des autres, faute de quoi plus jamais rien ne se fait. Fort heureusement, chaque réussite est l'échec d'autre chose, disait Jacques Prévert et l'échec est la mère du succès, dit un proverbe chinois. Nous partageons

unanimement les conclusions du rapport de minorité présentées par les membres du parti libéral radical de la commission de la jeunesse qui sont entre autres :

- étudier la création d'un cyberparlement couvrant l'entier de Jura-bernois;
- mais et surtout : poursuivre l'étude de création d'un parlement des jeunes intercommunal;
- établir un budget;
- élaborer un règlement;
- et définir un mode d'élection.

Par conséquent nous pouvons difficilement approuver le classement de la motion puisque cela signifierait l'arrêt des travaux concernant la "Création d'un parlement régional des jeunes" alors que tout, selon nous n'a pas été mis en œuvre pour réussir une chose finalement très simple, offrir une plateforme "réelle" de discussion dans notre monde de plus en plus "virtuel".

Au vote, le rapport final de la commission de la jeunesse concernant la Motion "Création d'un parlement régional des jeunes" et ses conclusions sont acceptés par 17 voix pour, 9 voix contre. Il y a 0 abstention.

#### 16. Concept d'aménagement, plan de parage et plan de circulation Place du Marché et Place du 16 Mars : information

Les conseillers de ville ont reçu la demande présentée par le groupe PLR sollicitant une information de la part de l'Office cantonal des ponts et chaussées et du bureau d'ingénieurs mandaté. Le Conseil municipal a souhaité y répondre favorablement et a inscrit ce point d'information à l'ordre du jour. Les personnes concernées n'étaient pas disponibles le jeudi 20 juin 2013 pour assister au Conseil ville. Une information sera donnée, elles pourront être invitées lors de la prochaine séance si demandé.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Actuellement à Saint-Imier, on entend à peu près tout et son contraire sur l'aménagement des deux places principales de notre cité. Ces commentaires concernent le marquage de la chaussée (circulation et places de parc) et le mobilier urbain mis en place (poubelles, parasols, bancs). Mon intervention a pour seul but de présenter la situation cette fois-ci du point de vue du Conseil municipal et du point de vue de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité.

#### Rappel :

Le réaménagement du centre de Saint-Imier (ce que nous vivons actuellement) est le résultat d'un processus initié en fin 2008. C'est à cette date que la Municipalité de Saint-Imier et le canton se sont associés pour lancer un concours d'urbanisme visant à repenser l'aménagement de la traversée de notre localité. Le projet retenu présentait quelques idées fortes :

- créer une unité entre le centre de la Place du Marché et le parvis de la collégiale, cet espace étant réservé aux piétons;

- rendre piéton le Sud de la place du 16 Mars pour permettre l'implantation d'activités semi-permanentes;
- poser des marquises sur les devantures des magasins le long du Pod, de manière à protéger les passants des intempéries;
- limiter la vitesse de circulation à 30 km/h le long du Pod.

Pour développer son projet, le bureau mandaté a suivi une démarche participative. Il a cherché à cerner les préoccupations et les souhaits de la population et des autorités de Saint-Imier en procédant par sondage (sondage paru dans la Feuille d'avis du district de Courtelary), par séances de travail et par entretiens individuels. Toutes les informations collectées ont ensuite été analysées, traitées, et mises en œuvre par le bureau mandaté, qui a présenté la version finale du projet d'abord aux commissions concernées, au Conseil municipal, puis à une présentation publique, ouverte à toute la population, qui s'est déroulée le 2 septembre 2009 à la Salle de spectacles, cette présentation étant ouverte à toute la population. Enfin ont suivi : l'introduction du plan de quartier Centre le 8 septembre 2011 et une votation populaire le 5 février 2012. Et puis on arrive à aujourd'hui avec une bonne partie du projet réalisé.

Première observation :

Un des buts principaux de ce projet était de redynamiser le centre de la localité, de transformer un Pod triste et gris (selon les termes recueillis dans les sondages) en Pod lumineux et plaisant. Or, on constate que :

- la route pleine de nids de poule, à côté desquels il était impossible de marcher par temps de pluie sans se faire asperger à chaque passage de véhicule, est transformée;
- plusieurs réfections de façades sont en cours d'exécution.

Donc cet objectif est atteint.

Place du Marché :

La Place du Marché se situe à l'intérieur d'une zone de rencontre, donc dans une zone où la priorité est donnée aux piétons et où la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. La notion de zone de rencontre est fondamentale car elle change radicalement la manière de penser et de se comporter sur une chaussée. Bien que ce soit les véhicules qui doivent s'adapter au piéton, la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité a observé quelques points noirs au niveau de la sécurité et des circulations piétonnes et véhicules (visibilité, parcage, fluidité du trafic). Notre commission se bat depuis le début du projet pour garantir une meilleure fluidité du trafic et elle tient à améliorer la gestion des circulations véhicules et piétonnes sur cette place qui ne donne pas satisfaction. En ce qui concerne le mobilier urbain, les bancs focalisent toute l'attention. Oui, il est vrai que ces bancs nous ont été présentés sur documentation. Quand je dis nous, ce sont les commissions concernées et le Conseil municipal. Personne a émis une remarque, et pourquoi ? Parce que personne n'a pu imaginer qu'on puisse nous proposer des bancs qui ne permettent pas de s'asseoir confortablement. Nous allons voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation. Au gré des rencontres et des discussions, d'autres préoccupations nous sont parvenues quant au mobilier déjà installé (ajouter des accoudoirs aux bancs, ajouter des tables rondes sous les parasols, fleurir la place en posant des bacs contenant un arbre).

Position du Conseil municipal :

La mise en place d'un projet de cette ampleur ne peut que se faire de manière évolutive. Fort

de ce principe, le Conseil municipal a décidé que la Place du Marché va rester dans sa configuration actuelle jusqu'à la foire d'automne. Ensuite, il établira le bilan des activités qui s'y sont déroulées et en tirera des conclusions. Il est évident que ces conclusions pourront aussi toucher l'affectation de la place. Entre la foire d'automne 2013 et la foire de printemps 2014, la place retrouvera une fonction de parking sauf lors de manifestations particulières.

Place du 16 Mars :

Cette place va bénéficier d'un statut intermédiaire. En effet, tant qu'aucune décision ne sera prise concernant la réalisation ou non du parking souterrain, le parcage sera autorisé sur toute la surface du Sud de la Place du 16 Mars. L'entrée et la sortie de ces places de parc sont actuellement en cours de discussion pour définir s'ils se feront depuis la route cantonale ou depuis la rue du Puits.

Permettez-moi de terminer mon intervention en tant que président de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité. Dans ce dossier, notre commission a eu plusieurs interventions importantes. C'est elle qui :

- s'est battue pour que la largeur de la chaussée de la route soit augmentée de 5.60 m à 6.00 m, ce qui permet de circuler à 30 km/h comme à 50 km/h et qui permet à deux camions de se croiser sans mordre sur les trottoirs;
- qui a fait modifier la géométrie du carrefour entre la Place du Marché et la route cantonale pour que les cars puissent tourner avec plus de facilité.

Et maintenant, c'est elle qui, sensible aux conditions du trafic et du parcage sur la Place du Marché, a étudié différentes variantes pour améliorer l'aménagement actuel de la place sans dénaturer son esprit. Il est important de rappeler qu'une commission ne donne qu'un préavis et qu'elle n'a aucun pouvoir de décision. Une modification des aménagements actuels est donc conditionnée à l'acceptation par l'autorité cantonale. Notre commission espère que, cette fois, elle sera entendue et que le bon sens prévaudra. Je tiens à remercier tous les membres de la commission, de cette législature comme de la législature précédente. Tous ont offert (le terme est choisi) beaucoup de leur temps libre pour ce dossier, les séances de travail se déroulant pratiquement toujours en journée."

## 17. Motions et interpellations

Mme Mélanie Erard, présidente, informe n'avoir reçu aucune motion. Elle a reçu 4 interpellations du parti libéral radical.

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : "La commune est-elle prête à mettre à disposition des start-up une infrastructure de qualité et un soutien administratif et logistique ?

Liminaire :

La start-up ou jeune pousse est selon Wikipédia une jeune entreprise à fort potentiel de croissance ou en construction qui n'est pas encore lancée sur le marché commercial ou seulement à titre expérimental. Elle est en phase plus ou moins longue de développement d'un produit, de validation d'une technologie ou voir d'un modèle économique.

L'offre crée la demande :

Plusieurs jeunes domiciliés dans notre cité ou dans la région ont acquis un savoir-faire et des qualifications de haut niveau au travers d'études ou d'un apprentissage. Néanmoins, ils hésitent, et parfois même renoncent à créer leur propre entreprise pour différentes raisons. Parmi celles-ci on peut notamment citer : les questions financières, administratives, et de coaching.

En ce qui concerne le coaching une structure ayant fait ses preuves existe déjà dans le Jura bernois, il s'agit de la Chambre d'économie publique (CEP) qui a déjà fait bénéficier de ses compétences en la matière plus de 100 entreprises.

La commune est-elle prête à développer rapidement un concept pour favoriser et soutenir l'implantation de start-up à St-Imier ?

Collaboration avec les partenaires locaux :

Le concept devrait intégrer la collaboration avec des partenaires hautement compétents créés sous l'impulsion de la municipalité.

TT-Novatech qui est associé à la HE-Arc Ingénierie. TT-Novatech est un partenaire de terrain en matière de recherche appliquée, de développement et de transfert technologique dans le domaine des microtechniques industrielles, de la précision et des technologies de l'information et des communications, toute sa démarche étant principalement axée sur la pratique.

Le Centre technique du moule (CTM) qui déploie ses compétences en plasturgie comme dans le domaine des étampes. Les liens étroits qui unissent le CTM au Ceff industrie en font un partenaire pour la conception et la fabrication de prototypes et préséries en mécanique et micromécanique, en automation, en informatique, et en électronique, comme d'ailleurs dans la formation continue inhérente à ces domaines.

Des locaux modernes et adaptés à une gestion dynamique :

Les jeunes entrepreneurs sont intéressés et attirés par des locaux modernes et qui peuvent être facilement modulables pour être adaptés aux besoins de l'entreprise. Ils veulent donner une image dynamique de leur entreprise. Le prix de location doit donc être raisonnable.

En ce qui concerne les locaux nous proposons que la construction du Parc Technologique III, à la rue de la Clef, dont le permis de construire a été accordé par la Préfecture du Jura bernois, démarre dans le meilleur délai. La construction de l'immeuble donnera également du travail aux entreprises de Saint-Imier qui occupent des salariés.

La commune doit faire preuve au cas particulier d'une dynamique entrepreneuriale afin d'offrir aux jeunes talents de la région la possibilité de créer une entreprise. Ces jeunes pousses permettront de diversifier l'économie et aussi, nous en sommes convaincus, de créer de nouveaux emplois et renforcer ainsi l'attractivité et l'image de Saint-Imier et de toute la région."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "En réponse à l'interpellation, je peux indiquer que la Municipalité dispose depuis plusieurs années déjà d'un concept pour l'accueil de start-up à Saint-Imier. En effet, le Parc technologique I est destiné à l'accueil et à l'implantation de start-up et de spin-off. Il propose des locaux entièrement équipés à des prix particulièrement attractifs. Gage de synergies optimales, le bâtiment reçoit les laboratoires de la Haute Ecole Arc Ingénierie (ISIC-Arc, IMI-Arc) ainsi que l'institut de transfert de technologie TT-Novatech. Le Parc technologique I offre un environnement stimulant et favorise le transfert de technologie entre la Haute Ecole et les entreprises en phase de création. Dans le cadre d'un projet de recherche commun, celles-ci



peuvent ainsi avoir accès à des équipements, compétences et ressources des instituts de la HE-Arc Ingénierie. Dans le cadre d'un projet de recherche commun, les entreprises en phase de création ont également la possibilité de bénéficier des infrastructures des autres instituts de la HE-Arc. On peut notamment citer à titre d'exemples positifs le Centre de recherche Tornos installé en février 2011 ou encore la toute récente implantation de la société Cemiplast, spécialisée dans la micro-injection principalement pour le secteur médical. Ces deux projets collaborent très étroitement avec les instituts présents au Parc technologique I. En effet, la présence de l'ISIC-Arc (Institut des systèmes d'information et de communication), de l'IMI-Arc (Institut des microtechniques industrielles) et de TT-Novatech constitue une opportunité unique de mener à maturité des projets de recherche, depuis l'idée jusqu'à leur réalisation. Qui plus est, ceux-ci peuvent être soutenus par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) qui, en tant qu'agence pour la promotion de l'innovation de la Confédération, encourage la recherche appliquée et le développement (Ra&D), la promotion de l'entrepreneuriat et le développement de jeunes entreprises.

Du parc technologique I au III, il n'y aura que quelques pas :

Grâce à la décision de votre conseil ce soir, le projet de Parc Technologique III est maintenant sur de bons rails pour voir sa concrétisation se réaliser. Ainsi, les entreprises créées dans l'environnement du Parc technologique I trouveront notamment au Parc technologique III des surfaces supplémentaires, de 40 à 2000 m<sup>2</sup>, leur permettant d'offrir un cadre adapté à la dynamique de leur développement. Le concept du Parc technologique III se veut ainsi en phase avec l'évolution des entreprises, quelle que soit leur taille ou l'étape de leur croissance. Conscient du succès remporté par l'occupation des locaux du Parc technologique I, le Conseil municipal a conçu le projet de Parc technologique III de telle sorte qu'il puisse accueillir de nouvelles start-up. Comme vous avez probablement pu le constater dans la documentation remise ce soir au point 13 de l'ordre du jour, le projet a été conçu de manière à offrir une flexibilité totale permettant ainsi d'offrir des surfaces adaptées aux besoins individuels. La typologie s'organisera sur un noyau central commun, autour duquel s'articulent deux ailes destinées à l'aménagement d'ateliers ou de bureaux. A l'étage 0, une surface d'environ 160 m<sup>2</sup> sera réservée à des ateliers modulables permettant l'accueil de 4 start-up au maximum. Vous trouverez à ce sujet plus d'information sur le site internet de Saint-Imier, sous la rubrique : Investir / Promotion économique. Et plus spécifiquement, sur les fiches thématiques intitulées :

- Votre start-up au Parc technologique I - au cœur de la R&D
- En phase avec l'environnement au Parc technologie III

Aide à la création d'entreprises innovantes :

Concernant votre demande d'encadrement des jeunes pousses, la Municipalité de Saint-Imier est partenaire du service de coaching de la CEP depuis de nombreuses années déjà. Cette prestation, gratuite et appréciée, est à disposition de toute personne ou entité qui souhaite développer un projet ou créer sa propre entreprise. Ce service est associé au réseau Suisse romand GENILEM, qui met à disposition des créateurs un centre de compétence, des formations, des conseils, outils et spécialistes, dans tous les domaines d'innovation. Sur sélection, certaines entreprises peuvent même bénéficier d'une formule de coaching GENILEM étendue sur 3 ans, ce qui a été le cas par exemple de l'entreprise imérienne BOS-Software Sàrl en novembre 2011. Plusieurs entreprises imériennes ont d'ores et déjà bénéficié du service de coaching de la CEP et je profite de l'occasion pour adresser ici mes sincères remerciements à M. Pierre Mercerat, responsable du service, ainsi qu'à la commission coaching de la CEP.

Des partenaires High tech :

Lors de projets de développement et d'implantation, les partenaires, dont vous faites mention dans votre interpellation, sont d'ores et déjà associés aux démarches. La preuve en est, la dizaine de visites du Parc technologique I et de ses instituts avec des entreprises potentielles et la promotion économique. En tant qu'institut interdisciplinaire de recherche appliquée et de transfert de technologie associé à la Haute Ecole Arc, TT-Novatech constitue avec la HE-Arc une communauté de recherche dont le but est de mener des projets de Ra&D et prestations de service répondant aux besoins de l'industrie et de l'économie, en privilégiant une orientation client. De plus, suite à la dynamique actuelle ainsi qu'aux compétences de notre région en matière de plasturgie, la commission économique et touristique étudiera lors de sa prochaine séance de l'opportunité de financer une étude pour la création d'un centre de compétences en matière de plasturgie qui associera les différents acteurs que sont la HE-Arc ingénierie et ses instituts, TT-Novatech ainsi que le Centre technique du moule. Le fait de siéger en tant que représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre technique du moule SA ainsi qu'en tant que membre comité de TT-Novatech démontre l'intérêt marqué que le Conseil municipal accorde à ces institutions ainsi que la forte implication de la Municipalité dans la pérennisation et le développement de ces compétences dans notre cité. Finalement, la promotion économique cantonale est également un acteur important qui permettra notamment de soutenir le développement de nouvelles entreprises par des aides financières à l'investissement ou en participant au financement de projet CTI – projets de recherches et de développement de prototypes en collaboration avec une haute école. Les dossiers de développement économiques, et singulièrement ceux concernant des start-up, sont toujours traités en collaboration avec la promotion économique cantonale, de manière à ce que les nombreux instruments à disposition soient offerts en toute synergie. En conclusion, la politique économique menée par le Conseil municipal est en parfaite adéquation avec vos préoccupations et nos visions respectives se rejoignent sur de nombreux points de votre interpellation. Chaque fois qu'une demande nous parvient, tout est mis œuvre pour faciliter son succès au moyen des instruments à disposition, que nous nous efforçons de mettre en œuvre et de coordonner.

J'espère ainsi avoir pu répondre à vos attentes et reste naturellement à votre disposition pour toutes précisions utiles."

M. John Buchs, PLR : "Merci au conseiller municipal pour sa réponse précise de laquelle découle un volontarisme à tout casser pour développer notre cité. Je signale simplement que dans votre propos vous avez cité le Centre de recherche Tornos. Selon mes renseignements il n'est plus occupé depuis plusieurs mois dans les locaux du PTSI I. Pour le reste, je vous félicite et nous vous remercions de votre engagement."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Concernant le Centre de recherche Tornos, ça repart M. John Buchs, PLR."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : Rétablir une belle tradition culturelle. C'est certainement un oubli, mais il est temps de rétablir une belle tradition culturelle à Saint-Imier. Lors de la construction de bâtiments communaux, l'architecte et les artisans ayant réalisés l'ouvrage participaient au financement pour la réalisation d'une œuvre d'art à la population. Il en fut ainsi pour le Collège secondaire où l'on est accueilli par le magnifique bronze de M. André Ramseyer. Il en est de même pour la salle de spectacles avec la magnifique statue de M. Georges Schneider, Imier le laboureur. Je demande au Conseil municipal :

1. de solliciter les architectes qui ont réalisé Le Griffon afin qu'ils proposent une œuvre d'art qui pourrait trouver sa place au Sud du bâtiment dans l'espace piétons;
2. d'inscrire systématiquement dans le cahier des charges de l'architecte pour les réalisations futures, y compris pour les constructions faites par une société dans laquelle la commune possède la majorité du capital, le don d'une œuvre d'art;

3. l'œuvre d'art proposée doit être supportable financièrement pour les donateurs et la commune."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal est heureux de la préoccupation qui est émise s'agissant d'enrichir l'espace public d'œuvres d'art. Le Conseil de ville est assez constant dans cette préoccupation puisque nous avons érigé à sa demande Chronos, à l'entrée de la zone industrielle. Concernant votre demande, le premier point porte sur la sollicitation de l'architecte qui a contribué à la réalisation de l'école à journée continue et du parking souterrain. Alors, dès réception de votre interpellation nous nous sommes adressés à cet architecte et nous avons reçu aujourd'hui la réponse que je vais vous lire :

"...Nous accusons réception de votre courrier susmentionné et tenant compte des délais très courts pour notre réponse, nous vous informons dans un premier temps qu'en principe nous approuvons l'initiative de poursuivre la tradition culturelle de notre cité. C'est bien volontiers que nous sommes prêts à nous associer à une telle démarche. Toutefois, pour nous prononcer plus précisément et définitivement, nous souhaiterions recevoir de votre part plus d'informations concernant vos projets, en particulier :

- Qu'est-ce qui est envisagé exactement ?
- Qui fera le choix ?
- Où seront déposées les œuvres ?
- Combien coûteront ces œuvres ?
- Quelles seront les modalités de financement ?
- Qui participera à ce financement ?
- Que représente l'engagement de chacun ?

Nous restons dans l'attente de vos nouvelles et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous transmettons... nos salutations les meilleures."

Voilà pour le point 1.

Maintenant s'agissant de "l'inscription", nous allons essayer de donner suite à votre demande lors des prochains projets. Et cela impliquera pour nous d'avoir préalablement répondu aux questions qui ont finalement été posées par l'architecte dans la réponse qu'il nous a donnée."

M. John Buchs, PLR : "Merci au Conseil municipal et en particulier à M. le maire pour l'accueil favorable de notre interpellation. Nous nous réjouissons de recevoir l'invitation, dans un laps de temps relativement court, à l'inauguration de l'œuvre."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : RESOSIVICO : liquidation du syndicat de la décharge. Depuis trois ans au moins, il est prévu de liquider le syndicat RESOSIVICO. Le Conseil municipal est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Calendrier de la liquidation de RESOSIVICO.
2. Résultat de l'exercice 2012.
3. Montant prévisible de la part qui reviendra à Saint-Imier après liquidation.

#### 4. Où sont transportés les matériaux depuis la fermeture de RESOSIVICO ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Concernant le calendrier de liquidation de RESOSIVICO : je n'ai pas pu assister à la dernière assemblée des délégués qui a eu lieu fin mai. Avant la dissolution définitive du syndicat, l'Oacot nous a dit que nous devions encore établir des comptes pour l'année 2013, même si rien ne se sera passé, et qu'on devrait les approuver. Donc on peut estimer une dernière assemblée des délégués à fin septembre 2013. Concernant le résultat de l'exercice 2012 : les comptes approuvés le 27 mai 2013 par l'assemblée des délégués montrent un excédent de charges brut de CHF 372'668.60, avec notamment le remboursement des derniers prêt Lim en cours, ce qui représente CHF 25'400.-. Montant prévisible de la part qui reviendra à Saint-Imier après liquidation : Il faut savoir qu'en 2012, ont déjà été versés aux communes CHF 300'000.-. De ces CHF 300'000.-, nous touchons à Saint-Imier, puisque c'est en fonction du nombre d'habitants, le 60.35 %, c'est-à-dire CHF 181'004.40. C'est ce que nous avons touché en 2012, et ceci figure dans les comptes. Il devrait rester un solde avant la fermeture de la décharge de CHF 60'000.-, à partager entre les communes. De mon point de vue, ce solde sera plus important car il y aura en plus une réserve de CHF 170'000.- prévu pour la fermeture de la décharge. On peut imaginer que Saint-Imier touchera entre CHF 40'000.- et CHF 60'000.- en 2013." Où sont transportés les matériaux depuis la fermeture de RESOSIVICO ? C'est une excellente question. Je me suis un peu renseigné. Il semblerait que les pistes privilégiées soient les carrières Brechbühler à La Chaux-de-Fonds. Malheureusement pour Saint-Imier, la carrière Von Arx à La Vue-des-Alpes (je dis malheureusement car vous savez que cette carrière est exactement au centre d'une de nos zones d'approvisionnement en eau (La Raisetette). Nous nous sommes même déjà battus contre l'agrandissement de cette carrière, mais ceci est un autre sujet. C'est un lieu où vont également les matériaux de nos entrepreneurs. Et enfin Celtor, puisque tout le monde pense que tout va à Celtor, et bien pour des questions de prix, les entrepreneurs ont tendance à privilégier d'autres carrières que celle-ci."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie le conseiller municipal pour les précisions. Il en découle une question subsidiaire. Est-il prévu la création d'une décharge régionale ? Car le transport, par exemple des matériaux d'extraction de la route cantonale, jusqu'à La Chaux-de-Fonds, n'est pas très écologique. Existe-t-il une solution plus rationnelle que le recours à une carrière privée dans la région ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "J'ai retrouvé des informations du canton qui datent de 2009-2010, disant clairement qu'il était exclu qu'on ouvre une nouvelle carrière dans la région. Dans le Vallon de Saint-Imier il n'y a pas de site prévu du tout. Le seul site qui était plus ou moins prévu, mais cela fait bien longtemps qu'on en a pas entendu parler, c'était de mettre ce genre de matériaux sous le pont de l'Horloge, vous vous rendez compte..., pour le renforcer."

M. John Buchs, PLR : "Merci pour ces précisions. On est satisfait de la réponse, mais pas de la solution."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Interpellation intitulée : Déchetterie : les abus continuent encore. Depuis notre intervention du 7 mars 2013, nous avons dû constater que rien n'a changé. Les abus des mêmes artisans et habitants de communes voisines se répètent. Nous souhaitons plus d'équité envers les citoyens contributeurs. C'est la 3<sup>ème</sup> fois que nous intervenons. Nous sollicitons que les paroles s'accompagnent d'actes concrets pour faire changer la situation rapidement. Au risque de nous répéter nous demandons :

1. Que des mesures concrètes soient entreprises pour éviter les abus et les tricheries.

2. A quand remonte les derniers contacts avec les communes voisines en vue de créer une déchetterie régionale ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je répondrai à ces deux questions de la manière suivante : en mon nom personnel, je suis partisan et je crois à une nouvelle déchetterie pour Saint-Imier, en partie régionale; je me suis engagé comme municipal et aux côtés de la commission de l'équipement, dans cette démarche, depuis 2008. Mais il y a des volontés politiques, citoyennes, qui se heurtent aux réalités du terrain; et qui doivent s'en accommoder. Par exemple, nous avons appris, après le dépôt de la pré-étude de CSC Déchets en 2012, étude je le rappelle entièrement payée par Vadec SA, quant à une nouvelle déchetterie, que les terrains abritant notre déchetterie actuelle, terrains achetés aux CFF en 2010 pour CHF 200'000.-, soit CHF 50.- le m<sup>2</sup>, figuraient au registre des sites contaminés du canton de Berne. Une surprise, désagréable nous sommes d'accord. Tous nos efforts ces derniers temps ont porté sur une étude rapide de "l'étendue des dégâts", avec coûts à la clé. A ce jour, il est un peu tôt pour dégager des principes et des coûts, puisque nous avons une séance lundi matin prochain avec Mme Wuithier, géologue mandatée pour le projet d'assainissement par l'intermédiaire de RWB, et qui a assumé la responsabilité des premières investigations, menées sur le site ce printemps en collaboration avec les services cantonaux, soit le l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED). Les coûts réels des excavations nécessaires, et des mises en décharge des matériaux concernés, pourraient, j'utilise ici le conditionnel, nous obliger à remettre en question le site choisi, celui de notre déchetterie actuelle. Donc, vous le comprenez, cette démarche s'est compliquée, et ces complications n'ont pas permis à ce jour que nous avancions par rapport à l'avant-projet de déchetterie régionale fourni en 2012 par CSC-Déchets. Mais nous espérons, suite à la séance de lundi prochain avec Mme Wuithier de RWB, pouvoir définir un calendrier des excavations nécessaires, et chiffrer les coûts de mises en décharges particulières des matériaux concernés. Et donc pouvoir avancer sur le plan politique et financier. A travers la commission de l'équipement notamment, régulièrement interpellée par cette démarche, et très au fait des développements de ce dossier complexe.

De mon point de vue, partagé en grande partie par les membres de la commission de l'Equipement, il serait vain, inopportun, et inefficace, de prendre des mesures quant aux abus constatés, que je ne conteste pas, à ce stade de la démarche. En d'autres termes, ne punissons pas les citoyens imériens, et autres le cas échéant, maintenant, alors que nous n'offrons qu'une prestation partielle, inadéquate, appelée à se parfaire, à devenir adéquate pour un tellement plus grand nombre de citoyens.

Quant aux contacts communaux, soit entre les communes ayant participé à l'étude Vadec quant à "l'après RESOSIVICO", donc toutes les communes du Vallon entre la Ferrière et Corgémont, ils sont depuis 2011 au point mort. Car, de mon point de vue, et du point de vue de la commission de l'équipement, il convient de pouvoir proposer à ces communes une démarche cohérente, incluant des coûts partagés soigneusement et ouvertement calculés. Ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui, vous l'aurez, je l'espère, compris."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Je vous remercie pour votre réponse qui est complète. Je suis dubitatif par rapport au fait que vous ne voulez pas punir les citoyens imériens. A mon avis c'est le cas, puisqu'ils payent pour ceux qui viennent déposer leurs déchets à la déchetterie. Je vais arrêter de vous embêter avec cet objet pendant un petit moment et on reviendra à la charge une fois que vous aurez eu votre séance concernant la décontamination du site."

## 18. Réponses aux motions et interpellations

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais apporter une réponse à l'interpellation déposée lors du dernier Conseil de ville par le parti socialiste intitulée : Avenir de La Goule. A de nombreuses reprises la question relative à l'action de la commune de

Saint-Imier en tant qu'acteur sur le marché libéralisé de l'électricité a été évoquée devant les Autorités communales. Ce sujet relativement ardu et nouveau mérite régulièrement d'être expliqué et clarifié. Préalablement à la réponse à la motion, nous souhaitons rappeler les points suivants :

- Seule la question de l'achat et de la vente d'énergie est bordée dans la présente intervention. L'entretien du réseau électrique est un domaine à part qui n'est pas concerné.
- La commune de Saint-Imier est actuellement bien armée pour agir dans le marché libéralisé de l'électricité. Cette situation est la conséquence positive :
  1. des décisions politiques de son Conseil de ville qui a confirmé à plusieurs reprises son choix stratégique de rester un acteur dans le domaine de la vente de l'électricité et de l'entretien du réseau,
  2. de l'adoption de règlements et d'ordonnances adaptés à la nouvelle législation et
  3. de l'adaptation des Services techniques imériens à la libéralisation et du développement de compétences en commun avec d'autres communes ayant les mêmes objectifs stratégiques dans la vente d'électricité et ce depuis plus de 10 ans.
- Rappelons également que ces efforts ont avant tout pour but de rester un acteur compétitif et crédible sur le marché afin de garder autant que faire se peut notre clientèle, de maintenir ou développer le service public à Saint-Imier et pérenniser les bénéfices de l'électricité (réseau et énergie) qui représentent plus de CHF 600'000.- par année ainsi que les places de travail (2 à 3 postes à 100 %)
- L'ouverture du marché est une réalité depuis début 2009 et les clients de plus de 100'000 KWh sont de plus en plus actifs pour demander des offres personnalisées. En 2012, les clients imériens ayant accès au marché représentaient près de 40 % du total des ventes des Services techniques.  
D'autre part, loin de revenir en arrière, la Confédération prévoit une nouvelle étape de libéralisation pour 2015. D'après les informations disponibles, cette dernière consistera probablement à abaisser la limite d'accès au marché à 50'000 voir 20'000 KWh.
- Compte tenu de la baisse des prix de l'électricité sur le marché (qui sont inférieurs aux prix de l'approvisionnement de base), certains gros clients demandent déjà des offres pour 2016 et des distributeurs suisses ont lancé des démarchages systématiques auprès des grands clients de la région et du pays.
- Les associations économiques incitent leurs membres à demander des offres "marché" pour leur approvisionnement électrique. Une enquête récente a montré que près de 50 % des entreprises régionales interrogées ont l'intention de demander des offres pour leur approvisionnement électrique futur.
- Loin de rester passifs face à ces bouleversements, les Services techniques de Saint-Imier ont pu proposer des contrats de fidélisation sur 3 ans à leurs plus importants clients. Grâce au partenariat avec les communes de la Charte et aux appels d'offres organisés dès août 2011 pour acquérir de l'énergie, il a été possible de définir des prix concurrentiels à moyen terme tant pour les clients éligibles que pour ceux qui restent captifs. Le fait de faire bénéficier l'ensemble des clients imériens des gains liés à l'ouverture du marché est à notre avis un des aspects fondamentaux de la mission de service public.

- En termes de prix de l'énergie pour 2013, la comparaison entre les tarifs de Saint-Imier et ceux des distributeurs voisins pour les clients captifs confirme la compétitivité de nos prix parfois significativement inférieurs.

Ceci étant dit, les éléments de réponses aux divers éléments soulevés dans l'interpellation sont les suivants :

1. Compétences du Conseil municipal de Saint-Imier pour libérer le crédit nécessaire à l'entrée dans l'actionnariat de SACEN SA :

Comme l'a mentionné l'Oacot dans sa réponse du 15 mai 2013, suite à une demande de renseignements de M. Michel Ruchonnet, SOC, il était dans les compétences financières du Conseil municipal de décider de libérer le crédit de CHF 11'100.- nécessaire à l'adhésion à SACEN SA. Ce projet a été présenté à plusieurs reprises à la commission de l'équipement, à celle des finances et au Conseil municipal durant l'année 2012. Il n'est pas apparu dans la presse uniquement en janvier 2013, mais il a fait l'objet d'un processus complet préavisé par les commissions compétentes, la commission de l'équipement à l'unanimité.

2. Organe compétent pour l'achat d'énergie :

L'article 58 du Règlement communal sur l'acheminement et la fourniture d'électricité (RAFEL) approuvé en juillet 2008 par le Conseil de ville prévoit que le Conseil municipal "est responsable et compétent pour l'achat d'énergie électrique pour garantir l'approvisionnement" et "qu'il signe les contrats d'utilisation du réseau, de fourniture d'énergie et de raccordement au réseau".

Rappelons également que l'achat d'électricité n'est pas soumis aux marchés publics.

En outre, conformément aux demandes qui sont ressorties de la procédure menée devant les commissions, les appels d'offres s'effectuent de manière fractionnée. Un appel d'offres concernant la demande de toutes les communes est effectué, et en même temps un appel d'offre concernant uniquement la part de Saint-Imier est effectué. Notre commune est compétente pour décider à ce moment si elle prend l'offre faite à toutes les communes, ou si elle prend l'offre concernant uniquement Saint-Imier. Elle peut mesurer l'écart de prix et décider librement sur cette base l'offre qu'elle retient.

3. Organe de décision dans SACEN SA :

Comme toute société anonyme, SACEN SA est dirigée par un Conseil d'administration. Chaque commune actionnaire est représentée dans ce conseil dont la vice-présidence est occupée par le conseiller municipal de Saint-Imier en charge de l'équipement, donc moi-même. Les 5 autres membres sont les représentants de Moutier (M. Pierre Corfu est président du Conseil d'administration), Delémont, Tramelan, la Neuveville et Lamboing qui représente également les communes de Nods et Develier. Le 7<sup>ème</sup> membre du conseil représente l'industrie régionale.

Compte tenu de cette répartition, la représentativité de l'ensemble des partenaires et des diverses sensibilités est assurée de même que l'équilibre du pouvoir à l'intérieur de la SA.

4. Organisation de SACEN SA :

Deux comités techniques présidés par un membre du Conseil d'administration l'un chargé de l'approvisionnement (Comité de gestion des risques), l'autre s'occupant de la gestion clientèle (Comité de gestion clientèle) sont chargés d'élaborer les stratégies d'achat d'électricité et de vente. Saint-Imier est représenté dans les 2 comités.

Ces 2 entités ont pour tâches de faire des propositions au Conseil d'administration qui possède les compétences de décision.

Le personnel de la société applique les décisions prises en respectant les critères validés par le Conseil d'administration.

#### 5. Organisation des appels d'offres :

Afin de tenir compte de sa situation particulière (seule commune distributrice fournie par La Goule SA, les autres l'étant par FMB), Saint-Imier a obtenu de la part de SACEN SA la possibilité de réaliser des appels d'offres fractionnés pour couvrir sa propre consommation en parallèle des mises au concours globales des autres communes.

Ceci donne la possibilité au Conseil municipal de Saint-Imier d'adjuger ses achats en connaissance de cause, en connaissant les offres faites par La Goule SA, qui peut offrir pour l'ensemble des communes ou pour Saint-Imier uniquement. Grâce aux démarches de notre commune, La Goule a également été incluse dans la liste des fournisseurs potentiels des autres communes, ce qui lui ouvre un marché potentiel de 200 GWh par an alors que ses ventes 2012 s'élevaient à 120 GWh environ.

Il n'y a donc pas de perte de pouvoir de décision, mais l'organisation par une structure conjointe aux communes d'appels d'offre que notre commune ne pourrait organiser seule, en raison de leur complexité. En effet, avant la libéralisation, le Conseil municipal n'avait d'autre choix que d'accepter les prix du fournisseur historique de la commune sans pouvoir ni les comparer ni les discuter.

#### 6. Structure d'achat de SACEN SA :

Il n'a jamais été question que SACEN SA assure directement l'ensemble des procédures liées à l'achat d'électricité. Certaines prestations très pointues telles que la surveillance quotidienne du marché, les achats d'énergie d'ajustement et ceux à réaliser sur le marché du jour (le SPOT) seront sous-traités.

A nouveau, les communes souhaitent avoir les meilleures prestations, au meilleur prix et en toute transparence. Un appel d'offres a donc été mené et a permis d'obtenir des propositions très intéressantes de plusieurs grandes sociétés suisses très professionnelles dont les FMB qui ont proposé une offre très intéressante. Les évaluations sont en cours.

#### 7. La plateforme commerciale proposée par La Goule à Saint-Imier :

Contrairement à ce qui est affirmé dans l'interpellation, la centrale d'achat des FMB et le centre de gestion clientèle de Morat commun à FMB et au Groupe E sont 2 choses totalement différentes. L'une s'occupe d'achat l'énergie, l'autre de la vente de cette dernière.

Rejoindre la structure de Morat signifierait externaliser la gestion de nos clients, la facturation, le contentieux et le marketing; par exemple, pour atteindre les Services techniques, nos clients devraient sans doute faire un 0800.

Cela impliquerait une perte totale d'autonomie dans la gestion de la vente de l'électricité ? Voulons-nous le transfert de ces compétences et de plusieurs postes de travail de la commune de Saint-Imier vers une structure externe privée ?

Les clients de Saint-Imier devront-ils téléphoner à Morat pour avoir des informations sur leurs factures ?

A ces questions, il a été répondu par la négative.

#### 8. Stratégie d'achat de l'électricité :

Le monde de l'électricité a changé depuis la libéralisation. Auparavant les distributeurs signaient des contrats courant sur plusieurs années avec leur fournisseur unique. Les prix proposés comprenaient des marges pour toutes les prestations d'achat de l'énergie. Il s'agissait d'un monopole avec des prix non soumis à la concurrence.



Avec la libéralisation, il n'est pas envisageable d'acheter de l'énergie sans être sûr de la vendre et à n'importe quel prix. Aujourd'hui, il convient donc tout d'abord de signer des contrats de vente avant d'acheter l'énergie. Cette façon de faire explique pourquoi les achats d'énergie sont plus faibles à mesure que l'on se projette vers l'avenir.

De ce fait, seuls les 100 % des ventes d'énergie 2014 seront couverts en juin 2013 afin de pouvoir calculer les tarifs 2014. Les ventes 2015 et 2016 seront couvertes par des appels d'offres ultérieurs au fur et à mesure que nos ventes seront assurées. Le fait de procéder de la sorte permet donc de limiter les risques d'achats trop élevés et d'obtenir un prix le plus proche possible de celui du marché tout en limitant les frais.

Avoir par exemple des taux de couverture en juin 2013 de 100 % pour 2014, 75 % pour 2015 et 50 % en 2016 constitue l'exemple d'une démarche professionnelle et responsable pour un distributeur agissant dans un marché libéralisé.

## 9. Situation actuelle de l'approvisionnement de Saint-Imier :

Grâce à l'action coordonnée des communes, il est d'ores et déjà possible d'annoncer que les prix d'achats 2014 pour les communes, dont Saint-Imier, seront significativement plus bas qu'en 2013.

Lors des appels d'offres organisés cette année et couvrant une partie de l'approvisionnement pour les 3 prochaines années, Saint-Imier a choisi à 3 reprises sur 4 l'offre de La Goule SA bien qu'elle n'ait jamais été la plus avantageuse.

N'ayant pas de structure d'achat indépendante, il n'a pas été possible à La Goule SA de proposer un prix réellement concurrentiel.

Dans un premier temps, un écart de 0.3 ct par KWh a été accepté pour préférer La Goule SA à une société qui ferait une meilleure offre et qui serait retenue par les autres communes. Lors de la seconde organisation d'appel d'offre, cette marge a été diminuée à 0.2 ct par KWh.

Par rapport aux prix obtenus par les autres communes, le surcoût pour Saint-Imier a été de CHF 33'325.- lors de l'appel d'offre de mars 2013 (0.322 ct/ KWh) et de CHF 3'100.- (0.198 ct/ KWh) pour l'appel d'offre de mai 2013.

Au total, Saint-Imier va payer un surcoût de CHF 36'425.- pour 11.9 GWh. Reporté à nos ventes annuelles (24 GWh environ), cela représenterait un surcoût de CHF 73'400.- environ par année.

Rappelons à titre de comparaison que le bénéfice de la vente d'énergie à Saint-Imier s'élève annuellement à environ CHF 110'000.-.

Le Conseil municipal est d'avis qu'il ne peut fixer lui-même une limite au-dessous de laquelle un fournisseur – ici La Goule – serait systématiquement préféré à un autre dans le cadre d'un appel d'offres sur le marché libéralisé. Le marché étant ouvert, cette limite ne pourra pas être répercutée auprès des clients.

Ceux qui sont éligibles quitteront les services communaux, et faire payer uniquement les petits consommateurs qui ne sont pas libéralisés n'est pas souhaité. Dans ces conditions, fixer une limite pour favoriser un fournisseur revient à renoncer à une recette communale.

Une limite de 0.2 ct par KWh appliquée sur l'ensemble de la consommation de Saint-Imier équivaldrait à une perte de recettes de CHF 50'000 par année. Le Conseil municipal a fixé de telle limite dans les premiers appels d'offre, afin de favoriser le fournisseur historique.

Toutefois, déterminer une telle limite de manière systématique ne peut être de sa compétence, mais uniquement de celle du législatif. Ce point pourra être soumis au Conseil de ville pour fixer la limite en cas d'appel d'offre pour décider de favoriser un fournisseur, en l'occurrence le fournisseur historique.

La libéralisation change complètement les règles. Nos services et le Conseil municipal ne l'ont pas voulue, et ne l'ont pas soutenue. Cependant, celle-ci ayant été décidée, les Services techniques se sont adaptés afin de pouvoir, même dans cet environnement, offrir des emplois à Saint-Imier, des services de proximité aux clients, conserver le bénéfice de

l'électricité qui est indispensable au ménage communal, tout en offrant à tous les clients, gros clients libéralisés ou petits consommateurs pas encore libéralisés, des prix compétitifs. Cette mutation extrêmement exigeante, voire peut-être douloureuse, a été accomplie avec succès par nos Services techniques. Nous en sommes heureux."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je remercie M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, de sa réponse. J'ai pris bonne note que la libéralisation a été acceptée par presque toutes les personnes qui sont dans cette salle. J'aimerais relever ici, et il n'y a pas que les gens de gauche qui le disent, que toutes les "politiques de "libéralisation" ont été des échecs. Je crois malheureusement, sans vouloir "jouer les Cassandre", que la politique de libéralisation de l'électricité va aussi être un échec. De dire que le virage de la libéralisation a été pris avec succès, c'est s'avancer un peu. Un optimisme que je ne peux pas partager. Avec la SACEN SA, il y aura aussi des coûts de fonctionnement, et ceux-ci vont aussi se répercuter sur le prix de l'électricité. J'ai peur que l'aventure de la SACEN SA ressemble à une chanson qu'on apprenait aux enfants et qui s'appelait : "Jeannot lapin s'en va t'en chasse". Je ne vais pas vous la chanter, rassurez-vous. C'est un lapin qui partait à la chasse. Il avait mis une branche de thym à sa boutonnière. Ce pauvre lapin, quand il est parti à la chasse avec son fusil, il a vu des animaux comme les renards, et d'autres animaux qu'on appelait à l'époque des bêtes féroces. Il a eu peur, il est parti en courant. Il est revenu tout penaud à la maison. J'espère que l'aventure de la SACEN SA ne soit pas une version électrique de "Jeannot lapin s'en va t'en chasse"."

M. John Buchs, PLR : "Je souhaite apporter une précision à la réponse de M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement. Dans le processus d'adhésion à la SACEN SA, le conseiller municipal a déclaré que les commissions de l'équipement, et des finances, avaient été consultées, ce qui est juste. Toutefois, il a précisé que la commission de l'équipement, à l'unanimité, avait donné un préavis favorable à la SACEN SA. Mais pas la commission de finances. Je tiens à préciser que la commission des finances, par 3 voix contre 3, c'est M. le président, qui a tranché, a été favorable à la SACEN SA. Donc il n'y a pas eu "unanimité", mais une "courte majorité"."

#### 19. Petites questions

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'ai dernièrement emprunté la route qui va du funiculaire de Mont-Soleil en direction de la Crèmerie. Visiblement l'hiver a fait des ravages et a bien endommagé la chaussée. Ça ne serait, par conséquent, pas un luxe de reboucher très rapidement les gros nids de poules qui la rendent dangereuse. Est-ce prévu dans un proche avenir ? Si ce n'est pas le cas, je vous demande de procéder très rapidement à la réfection de cette route; à mon avis il y a urgence. D'avance merci pour les usagers et les riverains."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je n'ai pas entendu le début de votre petite question parce que je bavardais..."

...rires...

mais je peux vous assurer que ce sera fait. Il est prévu de "taconner" cette route, sous peu, dès qu'il fera beau."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci."

## 20. Réponses aux petites questions

Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles : "Alors, tout à l'heure j'ai été tellement impressionnée par l'histoire de Jeannot lapin, que j'ai oublié de répondre à une interpellation de M. John Buchs, PLR, concernant la filière en soin infirmier ES. Le 13 mai 2013, lors du conseil d'école, M. Serge Rohrer, directeur, nous a livré les informations suivantes concernant la filière en soin infirmier ES :

- Le projet se poursuit actuellement avec 2 volées : 16 élèves et 22 élèves.
- Le projet pilote fait l'objet d'une reconnaissance : le premier audit a eu lieu fin avril (a reçu des félicitations pour le travail accompli), deux autres audits échelonnés sur les deux prochaines années auront lieu.
- Une reconnaissance fédérale est attendue avant la fin de la première volée.

Le projet n'est de loin pas à enterrer mais a une bonne raison d'exister, malgré quelques réticences au niveau romand.

- M. Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique doit se déterminer d'ici à fin 2014.

J'ai aussi une information de toute dernière minute concernant les aménagements des locaux sis rue de la Clef 44. Une séance entre la Direction du Ceff et le canton (Office des immeubles et des constructions) devait initialement avoir lieu courant mars, selon le calendrier proposé l'année dernière par l'Office des immeubles et des constructions. Elle a finalement eu lieu le 18 juin. La Direction du Ceff santé-social avait reçu 3 projets de rénovation. Lors de la séance de mercredi dernier, les responsables du projet ont informé que 2 variantes n'étaient plus à considérer, ayant été refusées par la protection du patrimoine. Ces 2 variantes consistaient en la construction d'un corridor extérieur au bâtiment, dans la cour intérieure, pour éviter de passer de salle en salle, le bâtiment n'ayant pas de corridor intérieur. L'alternative restante ne correspondait pas aux besoins des utilisateurs d'un point de vue pédagogique et sécuritaire, il faut aussi noter que l'entrée a été prévue juste à l'intersection des deux routes, celle qui monte depuis la piscine et celle qui vient de la rue de la Clef. Certains utilisateurs ont trouvé que cette solution n'était pas très bonne en raison de la proximité de la route. De plus, le canton n'offre aucune certitude et les travaux ne sont pas garantis d'un point de vue financier. Le projet est pour l'heure bloqué et une rencontre aura lieu ultérieurement (courant de l'automne) après la session du Grand Conseil qui se décidera sur le budget 2014."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie Mme Danièle Kiener pour les réponses à nos deux interpellations. Concernant la filière ES en soins infirmiers, j'ai pris connaissance avec intérêt des informations transmises par la conseillère municipale. Je reste cependant persuadé que sans une masse critique, et sans l'apport des cantons voisins, et d'un réflexe BEJUNE, cette école n'a pas d'avenir. Aussi, je demande au Conseil municipal de continuer à interpeller la Direction de l'instruction publique. Ce ne sont pas des élèves du canton de Genève, Vaud, ou du Valais, qui vont venir à Saint-Imier. C'est une réflexion BEJUNE qui doit être faite. Je demande qu'on interpelle le canton pour qu'il s'adresse aux deux autres gouvernements, sachant que les milieux des professions de la santé sont, dans les deux cantons, favorables à cette filière ES, qui n'est pas remise en question. Quant à votre deuxième réponse, elle me surprend. En ce qui me concerne, j'ai un grand amour pour le bâtiment sis rue de la Clef 44-46, car il a été acheté lorsque j'étais conseiller municipal et responsable des écoles. L'Office de la formation professionnelle nous avait fait des promesses en disant qu'en 2014 on allait commencer les travaux. Aujourd'hui, on voit que l'Office des constructions bloque ce projet. Aussi, je demande au Conseil municipal de prendre son bâton de pèlerin dans un premier temps, on prendra un bâton tout court dans un deuxième temps, pour demander à la Direction de l'instruction publique de revaloriser ce bâtiment.

Autrement, il deviendra une friche. Il faut maintenant avancer dans ce projet. Lorsqu'on nous dit qu'il est bloqué, il est bloqué pour combien de temps ? Ce n'est pas correct de dire que c'est le canton qui doit prendre la décision. La planification pour ce bâtiment a été faite. Donc, je demande au Conseil municipal de faire avancer ce dossier. Je remercie Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles, de suivre ce dossier avec attention."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Lors du dernier Conseil de ville, M. Francis Daetwyler, SOC, demandait, par un divers, s'il était possible d'ajouter une course à l'horaire en milieu de journée du bus hivernal qui relie Saint-Imier aux Savagnières, et ce, afin de permettre notamment aux skieurs qui se procurent un abonnement matinée (jusqu'à 12 h 30) de redescendre à Saint-Imier. La situation actuelle est la suivante :

Le bus qui part de Saint-Imier à 10 h 32 arrive aux Savagnières à 10 h 45 et redescend à vide à Saint-Imier. Il reprend son service sur cette ligne à 13 h 32 au départ de Saint-Imier pour un retour depuis les Savagnières à 13 h 57. Afin d'avoir une vision globale de la situation, j'ai également pris contact avec la société des remontées mécaniques des Bugnenets-Savagnières afin de vous apporter quelques chiffres. Les forfaits matinée (9 h00 à 12 h 30), toutes catégories confondues, représentent 14.82 % de la clientèle totale. Si nous nous concentrons sur les écoles, ces dernières représentent env. 8.45 % de la clientèle globale des remontées mécaniques, tout type de forfaits confondus. Si nous repartons de cet échantillon, les matinées écoles représentent 1.75 %, soit env. 0.15 % de la clientèle totale des Téléskis. Ces considérations exposées, je me suis approché de la Direction des CJ pour discuter de l'ajout d'une course en milieu de journée en sollicitant deux variantes :

- a) un départ des Savagnières à 12 h 00,
- b) un départ des Savagnières à 12 h 45.

Le principal problème réside dans le fait que le bus qui assure la liaison entre Saint-Imier et les Savagnières est engagé sur Saint-Imier pour des courses "entreprises" et n'est donc pas totalement disponible. La mise en place des variantes soumises aux CJ ne pourrait alors se faire qu'à un coût relativement élevé. Cependant, une contre-proposition établit par les CJ, en tenant compte des différents engagements du bus, pourrait être la suivante :

- départ de Saint-Imier à 12 h 00, arrivée aux Savagnières à 12 h 15,
- départ des Savagnières à 12 h22, arrivée à Saint-Imier à 12 h 37.

Cette course serait assurée par un grand bus uniquement durant la période hivernale pour un coût supplémentaire de CHF 7'295.-. Après avoir pris connaissance de cette offre et tenant compte de la faible concertation entre les différents acteurs intéressés aux prestations de transport par bus, la commission économique et touristique, unanime, propose d'englober l'étude de cette course supplémentaire dans le cadre de l'analyse globale de l'offre de transport par bus confiée par mandat à la Conférence régionale des transports (CRT), et ce, afin d'optimiser et de rationaliser au mieux l'offre de transport en fonction des besoins multiples des différents partenaires, même si globalement la commission est favorable à l'ajout de cette course."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je remercie le conseiller municipal pour les précisions. Il y a des limites à vouloir dépenser, alors je pense prioritairement au week-end où là il n'y a pas le problème des bus "entreprises."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Souhaitez-vous que je fasse une demande complémentaire pour le week-end uniquement ? Du moment que l'étude est en cours je pense que nous pouvons y intégrer ceci."

M. Francis Daetwyler, SOC, "Effectivement nous pouvons englober ceci dans l'étude en cours."

## 21. Divers et imprévu

Mme Mélanie Erard, présidente : "J'ai deux divers. Le premier concerne la Charte interimérienne. Avec les chefs des fractions, nous nous sommes mis d'accord sur la façon de procéder. Je vous propose donc de vous lire le contenu de la Charte et ensuite, chaque membre pourra, s'il le souhaite, venir la signer en fin de séance, en précisant son nom, question de visibilité."

## **CHARTE INTERIMERIENNE**

### **Préambule**

Afin de susciter un dialogue politique serein et constructif, nous nous engageons, durant toute la durée du processus qui mène au vote institutionnel du 24 novembre 2013, à respecter et faire respecter les principes démocratiques fondamentaux dans un esprit d'ouverture et de tolérance.

### **En général**

Nous nous engageons en particulier à :

- faire preuve d'esprit de tolérance et de respect mutuel;
- respecter le dialogue permettant à chacun de se faire une opinion fondée sur l'avenir de la région;
- s'abstenir de toute incitation à l'intimidation, à la haine, à la violence et à tout trouble de l'ordre public;
- ne pas perturber les activités des autres partis et mouvements politiques;
- s'abstenir de toute représentation ou image d'autrui dégradantes ou humiliantes;
- s'abstenir de toute atteinte à l'intégrité physique des personnes, aux biens d'autrui et à la propriété publique et privée ;
- prévenir et empêcher de tels actes;
- le cas échéant, les désapprouver.

### **Règles régissant les réunions publiques d'information et de débat**

Afin d'assurer la tenue de discussions riches et constructives dans un climat propice, nous allons :

- permettre à chacun de contribuer à la discussion en faisant part de ses interrogations et de ses opinions en toute liberté;
- écouter et respecter l'avis de chacun;
- désapprouver tout comportement, langage ou geste offensifs ou insultants;
- renoncer à intimider les participants ou à perturber le bon déroulement de la manifestation;
- respecter l'autorité du modérateur ou du président de réunion et les indications

et instructions qu'il donnera.

Voilà ce qu'il a été proposé. C'était donc mon premier divers. Je passe la parole à M. Francis Daetwyler, SOC."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je souscris aux objectifs qui sont ici décrits et qui ressemblent comme deux gouttes d'eau à la Charte interjurassienne. Charte qui a été signée par le mouvement dont je suis vice-président. Il m'apparaît que le dossier évoqué ici, la votation du 24 novembre, est un dossier au moins d'importance régionale, si ce n'est cantonale, voire même, selon certains protagonistes, fédérale. Alors, quelle est la portée d'une Charte locale. Est-ce qu'un participant extérieur à Saint-Imier, prenant part à un débat propre à Saint-Imier, serait impliqué ? Est-ce qu'un imérien qui participerait à un débat sur le vote du 24 novembre au Château d'Erguël, par exemple, serait impliqué par cette Charte ? Il m'apparaît que certains disent que trop d'impôts tuent l'impôt. Et bien trop de Chartes tuent aussi la Charte. Et puis, la Charte de l'AIJ me semble parfaitement suffisante. Même si tout le monde souhaite que les débats se déroulent sereinement, j'ai tout de même pu constater, en lisant le nom des signataires de la Charte de l'AIJ, à laquelle je souscris, et dans laquelle une forte proportion tourne autour de Moutier, que cela n'empêche pas que dans cette ville circule des tous-ménages avec un contenu absolument immonde et infecte. En conclusion, je pense que nous serons tous d'accord dans cette salle pour dire que les baleines doivent être protégées. Mais s'il y avait une résolution du Conseil de ville de Saint-Imier pour interdire la chasse à la baleine sur le territoire de la commune de Saint-Imier, ou bien pour un moratoire sur la chasse à la baleine de la Tourbière des Pontins, dans le meilleur des cas ce serait un éclat de rire, ou on se demanderait si tout va totalement bien. Au risque d'être un peu désagréable, le sentiment que m'inspire cette Charte, qui est un peu glissée en catimini, dont on n'a pas un écrit sur nos tables, c'est un peu comme si on voulait ici se prononcer sur la chasse à la baleine sur notre territoire communal. Donc, dans ces conditions, moi, je ne vais pas signer cette Charte."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Très bien, merci d'avoir exprimé votre opinion."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Comme je n'aime pas les malentendus, j'aimerais vous expliquer pourquoi je ne la signerai pas et c'est à titre personnel que je m'exprime ce soir. J'ai choisi de signer la Charte interjurassienne par respect pour le travail que l'assemblée interjurassienne a fait pendant des années. Je l'ai fait comme un acte citoyen attaché à la fois à sa cité et à sa région. Si on analyse les deux Chartes, elles sont strictement identiques, mot pour mot. La seule différence est que la Charte interjurassienne contient en préambule une citation de Voltaire qui résume bien dans quel état d'esprit l'assemblée interjurassienne a travaillé. Voltaire nous dit : "Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire". C'est certainement une des plus belles citations sur la démocratie. Pourquoi un particularisme imérien ? Sommes-nous différents ? Alors je m'attendrais à une Charte propre à notre particularisme s'il existe. Pour comprendre où un texte veut nous amener (par exemple une Charte) je vous propose un petit exercice qui est aussi amusant que révélateur. Il suffit de réécrire chaque proposition du texte en disant le contraire. Par exemple : nous n'allons pas respecter les opinions des autres, nous allons nous en prendre à la propriété privée et publique, nous allons nous conduire comme des gens non civilisés et on pourrait encore continuer ainsi sur chaque article. Cette Charte, c'est fixer le problème et suggérer que ça pourrait mal se passer. N'en doutons pas, l'émotionnel ressortira au fil des mois car c'est dans la nature humaine. Depuis que l'être humain sait écrire, il y a des Traités et des Chartes. Que nous dit l'Histoire : les dérapeurs dérapent et c'est en général pas ceux qui signent la Charte. Ce soir, je vous regarde un par un et je ne vous vois pas entrer dans des critères qui pourraient m'inquiéter. La Suisse, dans sa Constitution fédérale, interdit les médailles. Nos voisins français n'ont pas la même opinion. Sur le territoire français, si vous êtes par exemple victime d'un accident où vous perdez les deux jambes on vous épinglera sur la poitrine une médaille d'handicapé. Cela permet à la victime de ne pas oublier son handicap au cas où elle aurait

oublié. Ce soir, je ressens cette Charte comme une médaille qui fixe le problème et qui crée une pression inutile. Ce soir, je ne veux pas être décoré de l'Ordre de la Charte. Par contre, je respecte tout à fait ceux qui signeront."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je souhaite juste expliquer pourquoi nous avons proposé cette Charte. Le contenu de la Charte n'était finalement pas si important, c'est pourquoi nous nous sommes permis de reprendre le contenu pratiquement identique de celui de la Charte interjurassienne. Le principe c'était que l'on voulait éviter que les affaires communales soient bloquées par un discours qui fait penser au 24 novembre. C'était tout simplement ça : que l'on ne mélange pas les affaires communales avec les affaires du prochain vote du 24 novembre ; que chacun puisse continuer de travailler à la commune, dans les commissions, sans qu'il soit question d'une vision au 24 novembre. Ou que l'on ne puisse plus s'exprimer parce qu'il y aura le 24 novembre. L'objectif de cette Charte c'était de pouvoir continuer de traiter les affaires communales, qui sont tellement importantes, dans une atmosphère sereine. Ma foi, deux personnes refusent de la signer. C'est dommage."

Mme Florine Pessotto-Bueche : AJU "J'aimerais ajouter que ce n'est pas pour mettre en doute la capacité de chacun de nous, de nous respecter. Ceci, je pense que nous l'avons tous compris. Cette votation va émotionnellement être assez forte, et réveiller pour beaucoup de gens, et pas uniquement des gens présents ici, mais beaucoup de citoyens des émotions et des souvenirs qui peuvent être assez graves, et des vécus qui ont pu être traumatiques. Ce que nous voulions avec cette Charte, au-delà des mots, des phrases, et des tournures, c'était de montrer un exemple. En tant que conseillers de ville, en tant qu'élus du peuple de Saint-Imier, montrer un exemple, une possibilité de collaborer, dans un esprit serein, dans une atmosphère paisible. C'est pour cela que je regrette que nos deux collègues ne signent pas cette Charte. Ceci va être porté sur la place publique. Cela va être mal compris. Ceci me perturbe. C'est véritablement la seule chose qui m'embête. Je n'ai aucun doute que même si vous ne signez pas cette Charte vous allez respecter les différents points de vue, ce que je crains..."

M. Michel Ruchonnet, SOC, interrompt Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "J'ai signé la Charte interjurassienne. Pour moi, c'est clair et net."

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "Mais oui, mais nous sommes des élus de Saint-Imier..."

M. Michel Ruchonnet, SOC, interrompt Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "Pour moi, c'est un double emploi. Je ne vois pas pourquoi..."

...une brève confusion s'installe dans la salle...

Mme Mélanie Erard, présidente : "S'il vous plait, ne parlez pas tous en même temps. Ne coupez pas la parole les uns des autres. M. Michel Ruchonnet, SOC, s'il vous plait."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Pardon."

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "Je vais respecter le fait que certains de mes collègues ne signent pas cette Charte. Je regrette juste l'image que cela va donner du Conseil de ville. Egalement l'image que nous allons donner aux citoyens qui ont voté pour nous, et qui vont être pris dans ce débat."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Très bien, je crois que chacun a pu s'exprimer."

M. John Buchs, PLR : "Encore très rapidement Mme la présidente si je peux avoir la parole. Le parti libéral radical est un parti démocratique. Après les échanges que nous avons eus au

cours des dernières 48 heures, nous laisserons la liberté à nos membres de signer, ou de ne pas signer, cette Charte, sans en donner les raisons."

Mme Mélanie Erard, présidente : "Bien, tout le monde à pu s'exprimer. La Charte est ici, vous pouvez la signer ou non. Je passe à mon dernier divers avant de clore la séance. Vous savez que dans une semaine et un jour, nous avons notre défilé de l'Imériale. Je me réjouis de vous y retrouver tous. Rendez-vous si possible à 18 h 45 chez Chiesa Vins pour aider à charger le char. Autrement, à 19 h 00, au plus tard, rue de la Serre. Nous serons à la fin du défilé. De cette manière nous aurons le temps pour distribuer le vin. Je trouve un peu dommage qu'à la fin du défilé tout le monde parte un peu chacun de son côté. Je trouverais sympa cette année que l'on reste et boive un verre ensemble. Il serait sympa de commencer cette Imériale ensemble. Libre à vous de nous quitter si vous le souhaitez. Merci pour votre attention."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :                      Le vice-chancelier :